Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [x] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X 22X 24X 26X 28X 30X 32X

SOUVENIR
DU
VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION
DE LA
CONGREGATION DES HOMMES
DE
NOTRE-DAME DE LEVIS
1883-1908



Sa Sainteté le Pape Pie X

La Congrégation des Hommes de Notre-Dame de Lévis

Historique—Règles
Règlements



QUÉBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX
1908

Permis d'imprimer

C.-A. MAROIS, V. G.,
Administrateur.

Québec, 18 janvier 1908.

Archevêché de Québec, le 18 janvier 1908.

Monsieur Joseph BLANCHET,
Préfet de la Congrégation de la T. S. Vierge,
à Notre-Dame de Lévis.

Monsieur le Préfet,

L'examen du manuscrit de votre opuscule, projeté sur l'historique et le règlement de votre si florissante Congrégation de Notre-Dame de Lévis, est de nature à édifier et à consoler l'âme de tous ceux, qui, à titre de pasteurs ou de directeurs, s'intéressent à votre sanctification et à votre salut.

La lecture de ces pages, imprégnées de tant de piété envers Marie, nous laisse convaincu que les Congréganistes de Notre-Dame de Lévis, non plus que leurs devanciers et leurs modèles de l'ancien et du nouveau monde, ne veulent se laisser dépasser en dévotion et en fidélité envers la Très Sainte Vierge, notre Mère.

L'histoire de la Congrégation et, par conséquent, du culte de Marie au Canada par l'élément viril de la nation, doit, ce nous semble, nous rassurer sur la conservation de la foi et de la pratique de la religion dans notre bien-aimé pays. Puisse-t-on appliquer à la Nouvelle-France avec autant de justesse qu'à l'ancienne Mère-patrie, le titre glorieux de *Royaume de Marie !*

Les règlements que la tradition et une sage expérience ont dictés à vos fondateurs, méritent assurément la pleine et entière approbation de vos supérieurs ecclésiastiques. Outre les détails qui concernent la régie de votre association, il y a dans vos constitutions tout un code de vie chrétienne, dont l'observation suffit pour faire de tous vos congréganistes des chrétiens parfaits et des citoyens exemplaires. Une addition, qui semble assez récente, y prouve même jusqu'à quel point vous voulez mettre tout en œuvre pour coopérer au bien spirituel et social de vos frères en Jésus-Christ, je veux dire l'obligation de ne signer aucune requête pour demander l'octroi d'une licence d'auberge. Ce détail, vous l'avez compris, est d'une actualité et d'une efficacité qui font honneur au zèle pour la tempé-

rance dont votre bonne ville a donné dernièrement un si sage et courageux exemple. Je vous en félicite et vous en bénis.

J'accorde volontiers l'*imprimatur* requis pour la publication de votre opuscule et je souhaite qu'il trouve sa place au foyer de chaque famille de Lévis.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes hommages respectueux et l'expression de mon dévouement en Notre-Seigneur.

C.-A. MAROIS, V. G.,
Administrateur.

—

LA CONGREGATION DES HOMMES de Notre-Dame de Lévis

ETABLISSEMENT ET AVANTAGES DES CONGREGATIONS

Les Congrégations doivent leur naissance au zèle et à la piété d'un jeune religieux de la Compagnie de Jésus, le Père Jean-Léon Flammingue, né à Liège, en Belgique, et qui enseignait la grammaire au Collège Romain, en 1563. Convaincu de cette vérité, enseignée par tous les Docteurs et tous les Pères, que la protection de la Sainte Vierge est un moyen très efficace pour conserver l'innocence des jeunes gens et en faire de bons chrétiens,il assemblait,de temps en temps, les plus fervents de ses élèves pour leur parler de la Sainte Vierge, et leur inspirer pour elle un amour filial. Ils priaient et chantaient ensemble, au pied d'une statue de Marie, puis le religieux leur rappelait les vertus et les mystères de la Vierge, et cherchait à faire naître dans ces jeunes âmes de généreuses résolutions.

Dieu bénit son zèle; en 1564, cette Congrégation comptait déjà soixante-quatre membres, et avait à peu près l'organisation et les règles qu'elle a toujours conservées.

On élevait à la hâte un oratoire, on récitait les prières en commun, on faisait des lectures chrétiennes et édifiantes, on se proposait d'honorer la Sainte Vierge par l'imitation de ses vertus et par la fréquentation des Sacrements: voilà l'origine et la fin de ces associations appelées "Congrégations de Notre-Dame," qui se répandirent en peu de temps dans toutes les maisons de la Compagnie de Jésus, particulièrement dans celle de Lyon et de Paris. C'est cette dernière que saint François de Sales a illustrée par ses vertus, lorsqu'il étudiait au Collège des Jésuites, sous le savant Père Sirmond, vers 1580, et qu'un grand nombre de seigneurs et de princes ont depuis honorée par leur piété. On y compte entre autres Henri de Bourbon, duc de Verneuil, en 1621, Antoine de Bourbon, comte de Muret, en 1623; Louis de Bourbon, prince de Condé, et Armand de Bourbon, prince de Conti, vers 1630.

C'est encore dans cette dernière Congrégation, que, sous la direction du Père Bagot, s'est formée cette sainte troupe de fervents missionnaires qui composèrent le séminaire des Missions Etrangères, société qui a fourni des prédicateurs et des évêques aux pays les plus éloignés.

On forma des Congrégations de nobles, de militaires, de gens de robes, de bourgeois, de marchands, d'artisans, etc., etc., dans les principales villes de France et les paroisses, dans les communautés régulières et séculières, chargées de l'éducation de la jeunesse, et des fruits immenses en découlèrent pour le bien et le salut des fidèles.

Les fruits qu'on recueillit de ces assemblées furent si sensibles et si abondants, que Grégoire XIII jugea à propos de leur donner une authenticité canonique par sa bulle, datée du 5 décembre 1584, par laquelle il érige, dans l'église du Collège Romain, une Congrégation sous le titre de *l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie,* qui sera la première et la principale de toutes,*Prima Primaria,* non seulement pour ceux qui étudient, mais encore pour tous les autres fidèles; il donne des indulgences à ces assemblées, et un pouvoir général d'ériger dans tous les collèges de pareilles sociétés ou congrégations, et de les agréger à cette première et principale, dont elles dépendront comme les membres de leur chef.....,de dresser des statuts et règlements qui seront fidèlement observés de tous les congréganistes, etc.

"A l'exemple de notre Sauveur, lisons-nous dans cette bulle, qui, par un excès de bonté, répand continuellement ses grâces dans l'esprit des fidèles, et allume dans leur cœur la ferveur de la dévotion pour la gloire de Dieu et la pratique des bonnes œuvres, Nous, pour nous acquitter des devoirs de notre charge, Nous nous appliquons à augmenter cette même dévotion par l'exercice de ces saintes œuvres et par ce moyen à procurer le salut des âmes. C'est pourquoi, ayant appris que plusieurs jeunes écoliers, d'une probité et d'une piété exemplaires, qui étudient dans notre Collège de la Compagnie de Jésus, portés par une dévotion particulière envers la bienheureuse Vierge, mère de Dieu, et animés par les exhortations de leurs

maîtres, s'assemblaient certains jours et à certaines heures, dans une chapelle du Collège, dédiée à la sainte Vierge sous le titre de l'Annonciation, et avaient coutume d'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie avec de grands sentiments de dévotion, d'y réciter l'office, de s'y entretenir de choses saintes, d'entendre les exhortations qui s'y faisaient, et de vaquer à plusieurs autres bonnes œuvres; que beaucoup d'autres, attirés par leurs exemples, s'étaient joints à eux dans le même dessein;

"Nous, souhaitant d'entretenir et d'augmenter une si sainte institution, nous leur avons accordé des indulgences, à eux et à ceux qui feront les mêmes exercices, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans nos lettres apostoliques.

"Le Général nous en ayant humblement supplié, Nous, souhaitant seconder la piété de ces écoliers, nous érigeons dans l'église du Collège, sous le titre de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie, une Congrégation qui sera la première et la principale de toutes, non seulement pour ceux qui étudient, mais encore pour tous les fidèles; et cette Congrégation sera toujours sous la direction du Général de la Compagnie de Jésus.

"Et afin que cette première Congrégation augmente toujours en piété et en dévotion avec le secours du ciel, Nous, confiant en la miséricorde de Dieu et au pouvoir des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, en vertu de notre puissance apostolique, Nous accordons, par ces présentes, une indulgence plénière

à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, seront désormais reçus dans cette Congrégation, et le jour de leur réception et à l'article de la mort; et aussi à tous les fidèles qui, véritablement contrits, s'étant confessés et ayant communié, visiteront cette chapelle le jour de l'Annonciation, entre les premières vêpres et le coucher du soleil le jour de la fête, et y prieront pour l'exaltation de la sainte Eglise, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix entre les princes chrétiens, pour Nous ou nos successeurs dans l'avenir, ou qui feront quelques autres prières selon leur dévotion.

"De plus, Nous accordons une indulgence plénière aux Congréganistes qui, s'étant confessés, communieront, soit dans la Congrégation, soit ailleurs, les jours de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption, de la Conception et de la Nativité de la sainte Vierge.

"Outre cela, toutes les fois qu'ils assisteront à l'enterrement d'un Congréganiste ou d'une autre personne, qu'étant empêchés ou malades, ils diront, à genoux, s'ils le peuvent,pour le repos de l'âme du défunt, une fois l'oraison dominicale et la salutation angélique; toutes les fois qu'ils se trouveront aux assemblées de la Congrégation, à l'office, aux exhortations et autres exercices de piété qui s'y pratiquent; toutes les fois qu'ils entendront la messe les jours ouvriers, qu'ils examineront leur conscience le soir avant de se coucher, Nous leur accordons un an d'indulgence.

"Et, afin que les congréganistes qui seraient absents de Rome ne soient point privés de ces grâces

spirituelles, Nous leur concédons les mêmes faveurs, pourvu qu'ils fassent dans les églises des lieux où ils se trouveront, les mêmes choses que font les congréganistes qui sont dans la ville.

"Tous les congréganistes, en quelque lieu qu'ils soient, peuvent encore gagner les indulgences que l'on gagne à Rome, en faisant les stations pendant le Carême et dans les autres temps, pourvu qu'ils visitent l'église de la Compagnie, ou une autre si la Compagnie n'en a pas dans ce lieu, et qu'ils y récitent sept fois l'oraison dominicale et la salutation angélique.

" Outre cela, Nous donnons pouvoir au Général de la Compagnie d'ériger partout d'autres Congrégations, soit pour ceux qui étudient dans les collèges de la dite Compagnie, soit pour d'autres, et de les agréger à cette première et principale Congrégation, de laquelle elles dépendront comme les membres de leur chef; de leur faire part des indulgences que Nous avons accordées à la première Congrégation; de faire des règlements pour le bon ordre et la direction des dites Congrégations, déclarant qu'ils doivent être inviolablement observés.

"Et ces lettres, que Nous donnons pour l'érection des Congrégations, et les indulgences, ne doivent pas être comprises dans les révocations, suspensions, limitations, dérogations de semblables indulgences, que ces dérogations soient faites par Nous ou par nos successeurs, même en faveur de l'église du prince des Apôtres, ou à la prière de quelque empereur, roi, etc.

"Et si quelqu'un ose entreprendre quelque chose de

contraire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

"Donné à Rome, le cinquième jour de décembre de l'an 1584."

Les successeurs de Grégoire XIII, continuèrent de répandre leurs faveurs sur les Congrégations de Notre-Dame.

Sixte V les confirma et permit d'en établir de nouvelles par bulles du 5 janvier 1586 et du 5 octobre 1587.

Clément VIII, par sa bulle du 30 août 1602, et Grégoire XV, par sa bulle du 15 avril 162 , les confirmèrent et les encouragèrent.

Ainsi soutenues et protégées, ces congrégations étaient partout florissantes. Marie veillait sur toutes comme sur son bien; mais la Congrégation du Collège Romain fut singulièrement favorisée. Elle était encore à son berçeau, lorsque, en 1567, Stanislas Kostka arriva à Rome et parut aux yeux des congréganistes comme le modèle du parfait enfant de Marie. Sa modestie angélique, sa piété douce et aimable, sa charité brûlante les ravissaient et provoquaient leur imitation. Leur admiration redoubla lorsqu'ils apprirent que ce jeune adolescent, fils d'un grand seigneur polonais, avait quitté sa famille et son pays et avait fait quatre cents lieues à pied, pour obéir à la sainte Vierge, qui lui avait commandé d'entrer dans la Compagnie de son Divin Fils. Bientôt le novice de dix-sept ans, consumé par l'amour de Dieu, est sur son lit

de mort. Aspirant au bonheur de voir Jésus et Marie, il avait dit qu'il célèbrerait au Ciel la fête de l'Assomption; en effet, à peine ce jour est-il commencé que son visage s'illumine et s'enflamme; il semble sourire à sa divine mère qui l'invite à le suivre, il est au ciel. Le souvenir de Stanislas resta au Collège Romain, et sa gracieuse image répandue dans les autres collèges semble redire encore à chaque Congréganiste : "Marie, Oh, si je l'aime ! Elle est ma mère !"

Vingt ans plus tard, le 8 mai 1587, Louis de Gonzague entrait au Collège Romain. Ce fut un nouveau modèle pour les Congréganistes. Il les édifia non seulement par ses exemples, mais aussi par ses exhortations pieuses. Il mourut sous leurs yeux, victime de la charité qui l'avait porté à se dévouer dans les hôpitaux de Rome, au service des pestiférés. Son image vénérée trouve sa place à côté de celle de Stanislas; d'un aspect moins riant, elle rappelle la maturité et la mortification de ce jeune saint.

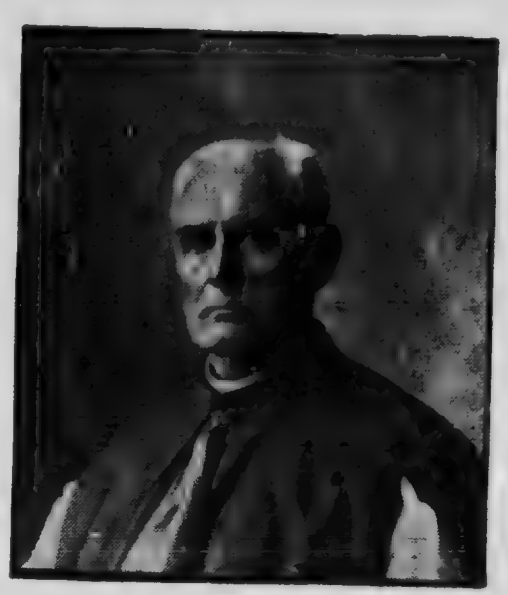
Huit ans après sa mort, Louis de Gonzague sembla renaître en France dans la personne de Jean Berchmans, à qui Pie IX a décerné le titre de Bienheureux, et qui a été canonisé par Léon XIII, le 15 janvier 1888. Congréganiste à dix-sept ans, au Collège de Malines, Jean y édifia tous ses condisciples. Entré dans la Compagnie de Jésus à dix-sept ans, il fit son noviciat en Belgique, d'où il fut envoyé au Collège Romain. Ceux qui avaient connu Louis de Gonzague le retrouvaient dans son parfait imitateur. On l'admira surtout sur son lit de mort. Il avait vingt-huit ans; te-



Mgr L.-N. Bégin
Archevêque de Québec



Mgr J.-D. Déziel
Fondateur de Lévis



Mgr Antoine Gauvreau
1er directeur de la Congrégation
1883-1895



M. l'abbé F. X. Gosselin
2e directeur de la Congrégation
1895-1908

nant dans sa main son crucifix, son chapelet et son livre de règles, il disait en souriant: "Voilà ce que j'ai le plus aimé; avec ces trois choses, je ne crains rien." Quand la cloche du collège annonça son bienheureux trépas, le 13 août 1621, les classes furent interrompues. Il y avait deux mille élèves et tous pleuraient; on eut de la peine à les contenir; tous voulaient aller à l'infirmerie pour y vénérer cet autre Louis de Gonzague.

Le 28 décembre de l'année suivante, 1622, la Reine des cieux appelait à la récompense éternelle un autre de ses enfants, dont le nom est resté comme un parfum de piété, d'humilité et de douceur, le grand évêque de Genève, saint François de Sales. Il avait été congréganiste, assistant et préfet de la Congrégation du Collège Louis-le-Grand, tenu par les Jésuites. Il y était venu, à la fin de 1579, étudier la rhétorique et la philosophie. C'est alors qu'il fut délivré d'une longue et violente tentation de désespoir dans l'église de Saint-Etienne-des-Grès, en récitant le *Souvenez-vous,* devant l'image de Celle qu'il avait choisie pour sa mère.

En 1640, Marie donna encore deux patrons à ses enfants, en ouvrant le ciel à saint François-Régis, de la Compagnie de Jésus, apôtre du Vélay et du Vivarais, et au bienheureux Pierre Fourrier, fondateur des religieuses de Notre-Dame. Le premier avait été congréganiste au Collège de Béziers; le second, à l'Université de Pont-à-Mousson.

Les Congrégations affiliées à la Congrégation Pre-

mière et Principale étaient répandues non seulement dans les contrées catholiques de l'Europe, mais encore partout où la Compagnie de Jésus avait prêché l'Evangile; dans les Indes, aux Philippines, en Chine, au Japon et jusque dans les forêts de l'Amérique. En 1658 leur nombre s'élevait à 1,459.

On vit pendant deux siècles, s'agenouiller aux pieds de Marie, dans ses Congrégations, les hommes les plus célèbres et les plus augustes personnages: plus de cent cardinaux, dont sept se sont assis sur la chaire de saint Pierre, savoir: Urbain VIII, Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent X, Innocent XII et Benoit XIV; des archevêques et des évêques sans nombre; des écrivains et des orateurs, tels que Bossuet, Bourdaloue, et Fénélon; des savants et des philosophes, tels que Juste-Lipse et Descartes; des poètes, tels que le Tasse et Corneille; des généraux d'armée, tels que Don Juan d'Autriche, qui sauva la chrétienté à Lépante, et le prince de Condé, qui sauva la France à Rocroi. On vit même des princes et des souverains se faire gloire d'être Congréganiste.

Dès leur origine, les Congrégations avaient embrassé toutes les œuvres de charité spirituelles et corporelles. Elles étaient trop utiles pour ne pas être attaquées par les ennemis de l'Eglise. Pour les rendre odieuses, ils les calomnièrent: à les entendre, les serviteurs de Marie n'étaient que des conspirateurs; la sûreté des rois et des peuples demandait que l'on fermât leurs sanctuaires; les calomnies redoublèrent au milieu du siècle de Voltaire, qui allait finir par le troimphe de

l'impiété. Benoit XIV voulut alors déclarer au monde catholique son affection et son estime pour ces pieuses associations, dont il avait fait partie: il donna sa bulle d'or, datée du 27 septembre 1748.

Dans cette bulle, après avoir rappelé les motifs de la dévotion et de la confiance que l'Eglise Catholique a toujours professées pour la Très Glorieuse Vierge, Mère de Dieu et des chrétiens, le grand pape montre saint Ignace de Loyola, pénétré de ces motifs, entrant à Manrèse, sous les auspices de Marie, dans le rude chemin de la perfection, et, plus tard, conduisant ses premiers compagnons à Montmartre, à l'autel de la Vierge, pour y prononcer leurs premiers vœux, le jour de son Assomption, et leur recommandant de porter avec le nom de Jésus, celui de sa divine Mère, jusqu'aux extrémités du monde.

Benoit XIV, venant ensuite à l'établissement des Congrégations, les présente comme une conséquence du zèle de la Compagnie de Jésus pour le culte de la Très Sainte Vierge et l'avancement spirituel des âmes. Enfin après avoir rappelé les fruits abondants produits par les Congrégations, et les témoignages d'estime et d'affection dont elles avaient été honorées par ses prédécesseurs, Grégoire XIII, Sixte V, Clément VIII et Grégoire XV, il ajoute: "Nous enfin, qui, dans une position moins élevée, avons été membre de la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie, érigée, sous le vocable de l'Assomption, dans la maison professe de la Compagnie de Jésus, Nous qui aimons à nous rappeler que nous avons fréquen-

té ces pieux exercises avec une grande consolation spirituelle, Nous avons jugé qu'il était du devoir de notre ministère pastoral, d'user de notre autorité et de notre libéralité apostolique, pour favoriser et promouvoir ces écoles de solide piété qui font avancer dans les vertus chrétiennes, et contribuent puissamment au salut des âmes."

Douze ans après un témoignage si glorieux pour les Congrégations, elles étaient proscrites en France par les Parlements, plus dociles à la voix de Voltaire et des Jansénistes qu'à celle du Vicaire de Jésus-Christ. En 1773, elles furent frappées par le même coup qui sacrifia la Compagnie de Jésus à l'espoir de conjurer la tempête soulevée contre l'Eglise. On sait comment cet espoir fut cruellement trompé; une révolution impie bouleversa le monde catholique.

Cependant quelques Congrégations se maintinrent ça et là, protégées par les évêques et autorisées par le Saint-Siège, et, c'est ici qu'il convient de mentionner le fait qui se produisit en France, après que la tourmente, qui s'y était déchainée et, par ricochet, sur l'Europe, eut pris fin et que le calme fût revenu. La France était devenue profondément impie, et l'idée religieuse était apparemment destinée à sombrer et disparaître complètement. Ce fut alors que, sous l'inspiration d'un ancien membre de la Compagnie de Jésus, l'abbé Delpuits, eut lieu la fondation, ou plutôt la résurrection, d'une congrégation de jeunes gens, imitée de celle de l'ancien régime, mais adaptée au nouvel état de choses. Cette Congrégation qui finit par

exerçer une influence considérable, se composa d'abord d'un noyau d'adolescents vraiment pieux. Ce fut le premier, en date, des groupements laïques qui devaient, au dix-neuvième siècle, tant contribuer, à côté des cadres hiérarchiques, à développer la foi et la charité parmi les catholiques de France.

La première réunion, qui eut lieu le 2 février 1802, jour de la Purification, groupa six étudiants en médecine ou en droit; les adhérents étaient soixante à la fin de l'année et près de deux cents en décembre 1804, et, il devint nécessaire, dès 1803, de les sectionner en deux divisions. Les membres de cette Congrégation se recrutaient parmi l'élite de la société, et l'on vit s'aligner, sur les régistres, les noms des Mathieu de Montmorency, Bethune, Sully, de Breteuil, Séguier, de Teysserre, de Noailles, etc., etc. Ils contribuèrent dans une large mesure au réveil du sentiment religieux en France.

Les Congrégations, dont un certain nombre avaient été établies en Canada, eurent à souffrir de la dispersion et de la disparition des Jésuites, mais elles continuèrent à s'y maintenir.

De ce nombre fut la Congrégation de Notre-Dame de Québec, fondée par le Père Poncet, le 14 février 1657, et qui tint sa première assemblée le 24 du même mois. Le *Journal des Jésuites* nous apprend en effet que le Mercredi des Cendres, 14 février 1657, deux ans avant la venue de Mgr de Laval-Montmorency, premier évêque de Québec, le Père Poncet, de la Compagnie de Jésus, tenait dans sa chambre, au Collège

de Québec, la première assemblée des congréganistes de Notre-Dame. Ils étaient douze, et l'un d'eux était M. Charles de Lauzon-Charny.

Dix jours plus tard, le samedi 24 février, avait lieu la première assemblée solennelle, à la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, dans le Collège. La première messe fut chantée par M. Vignal, chapelain des Dames Ursulines.

" En cette assemblée fut élu premier Préfet monsieur Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand maître des Eaux et Forêts en la Nouvelle-France. Son père, M. Jean de Lauzon, était gouverneur du Canada." M. de Mésy, gouverneur et le marquis de Tracy, vice-roi, en firent aussi partie.

La Congrégation de Notre-Dame de Québec fut dirigée par les Pères Jésuites jusqu'à leur disparition du Canada, et, en 1790, l'évêque de Québec en reprit le contrôle qu'il confia à des prêtres séculiers qui la dirigèrent jusqu'en 1849.

A cette époque, les Jésuites étant revenus au Canada, Mgr Signai leur rendit la direction de leur ancienne Congrégation et ils l'ont toujours conservée depuis.

Les Pères qui, depuis 1849, ont été successivement directeurs sont: Ls. Saché, 1849-53; J. Schneider, 1854-56; A. Braun, 1856-60; F. Martin, 1860-61; E. Point, 1861-72; F. Vignon, 1873-76; Ls. Saché, 1877-80; F. Vignon, 1881-82; Ls. Saché, 1882-87; E. Rottot, 1887-88; Ls. Héroux, 1889-90; A. Turgeon, 1891-92; E. Hamon, 1893-94; E. Carré, 1894-96; E. Desjar-

dins, 1896-97; E. Hamon, 1897-1900; L. Champagne, 1900-06; L. DeVictor, 1906; A. Turgeon, 1907.

D'autres Congrégations se formèrent aussi en Canada.

Vers 1653, le Père Chaumonot, missionnaire des Hurons réfugiés à l'île d'Orléans, avait établi parmi eux une congrégation de la Sainte Vierge, qui n'eut pas probablement une longue existence. En effet, on ne la trouve mentionnée qu'à l'occasion de l'envoi par elle, en 1654, d'un collier de porcelaine, avec lettre de circonstance, aux confrères congréganistes de la maison professe des Jésuites, à Paris, en reconnaissance des secours qu'ils leur avaient fait tenir dans leur détresse.

Pour l'édification des congréganistes, nous reproduisons dans sa forme naïve ce document si rempli de sentiments de foi et d'amour.

Le collier offert par eux à la Sainte Vierge, qu'ils honoraient dans leur chapelle, portait l'inscription *Ave Maria, Gratia Plena,* en lettres noires sur un fonds blanc. Ils y joignirent une petite prière en huron, dont voici la traduction: "Recevez, ô Dame du Ciel, ce présent que vous offre l'élite de vos serviteurs hurons. C'est un collier plein de mystères: il est composé de nos plus fines perles. Il est animé et enrichi de la voix et du salut que l'ange Gabriel vous a offerts autrefois. Nous n'avons rien de plus précieux dans nos mains, ni rien de plus saint dans notre cœur, pour vous être présenté, et pour obtenir le ciel par votre moyen."

En même temps, ils dictèrent au Père Chaumonot (Héchon en huron) une lettre pour Messieurs les congréganistes. Elle était écrite sur une écorce de bouleau. Le Père Chaumonot y joignit la traduction suivante :

"Mes frères, nous vous honorons sans feintise. Ce n'est que depuis un an que notre esprit s'est ouvert et que nous avons pris les pensées d'honorer Marie, la Mère de Jésus. Ce fut lorsqu'on nous dit qu'il y avait, dans tous les lieux du monde, des assemblées qui se formaient pour lui dirent dans le fonds de l'âme : Oui, Mère de Jésus, tu vois mon cœur, et tu vois qu'il ne ment pas quand il te dit : Marie, je te veux honorer. On nous dit qu'à Paris, où vous êtes honorés des hommes, il y a plaisir de vous voir, que vous mettez tout votre honneur à honorer la Vierge. Vous nous avez devancés et nous voulons vous suivre. La Mère de Jésus, qui regarde les pauvres, vous a poussés à ne pas les mépriser. Depuis plusieurs années vous nous avez envoyé de riches présents. Nous nous sommes assemblés et nous avons dit : Quand verrons-nous ces grands serviteurs de la Vierge ? Nous avons dit : Ils n'ont en rien besoin de nous, car ils sont riches ; mais ils aiment la Mère de Jésus ; envoyons leur un collier de notre porcelaine où est écrit le salut qu'un ange du ciel apporta à la Vierge. Nous avons dit autant de chapelets, en l'espace de deux lunes, qu'il y a de grains dans le collier ; un grain de porcelaine noire en vaut deux de blanche. Présentez lui ce collier et dites-lui que nous

la voulons honorer autant que vous; mais nous n'avons pas tant d'esprit que vous pour servir Dieu. Si la Mère de Jésus demande à son fils qu'il nous donne vraiment l'esprit qu'il faut pour l'honorer, c'est alors que nous l'honorerons davantage. Vous en serez bien aise, en la même façon que nous sommes bien aise que vous l'honoriez mieux que nous. Un laboureur est content quand il voit tous les épis de son champs bien mûrs. Cela l'attriste quand il en voit quelques-uns qui ne soient pas mûrs,quand il faut les cueillir. Vous autres, qui honorez la Vierge de tout votre cœur, elle vous regarde comme des épis de son champs, mûrs pour le ciel. Nous autres qui n'avons pas encore d'esprit et qui ne faisons que commencer à servir la Vierge, elle nous regarde comme les épis qui ne sont pas encore mûrs. Cela l'attriste Puisque vous l'aimez, demandez à Jésus que tout le champs de la Vierge soit mûr comme il faut pour le ciel, afin qu'elle soit contente. Priez pour nous quand vous direz vos chapelets. Nous prierons pour vous disant les nôtres. Nous sommes frères puisque la Mère de Jésus est notre Mère aussi bien que la Vôtre. Elle nous aime et nous voulons l'aimer. Voilà ce que nous avons prié Héchon (Père Chaumonot) de vous écrire pour nous, car nous savons parler, mais nous ne savons pas écrire.

" Mes frères: Jacques Ouchon, Préfet, Louis Faicron, Assistant, Joseph Sandonskon, Assistant, vous honorent et vous saluent sans feintise.

En L'Isle d'Orléans, près Québec, en la Nouvelle-France."

On lisait sur l'adresse :

" A messieurs de la Congrégation de Notre-Dame, en la Maison professe de la Compagnie de Jésus, à Paris. De la part des chrétiens hurons de la Congrégation de Sainte-Marie."

Quelques années après, vers 1668, bien que les lettres de concession de la seigneurie ne datent que de 1672, une église avait été construite à Boucherville, et une congrégation des hommes, sous le patronage de saint Joseph, y avait été établie par Pierre Boucher, le fondateur de cette paroisse, ancien gouverneur des Trois-Rivières, et l'un des hommes les plus remarquables de cette époque. Il fit ériger à ses frais la chapelle des congréganistes dont il fut le premier préfet. Cette chapelle, plusieurs fois reconstruite, existe encore.

Chose digne de remarque, celui qui était préfet de cette congrégation, il y a quelques années, l'honorable M. C.-E. Boucher de Boucherville, ancien premier ministre de cette province, sénateur et conseiller législatif, est le sixième descendant en ligne directe de Pierre Boucher. C'est l'une des plus belles figures de notre histoire, et il a hérité des nobles qualités et des belles vertus de son illustre aïeul.

Vers 1675, les Jésuites qui desservaient la paroisse de Charlesbourg, y avaient fondé une congrégation qui existe encore aujourd'hui, et tient ses réunions dans une chapelle qu'elle a fait construire dans le haut de la sacristie de l'église paroissiale.

En 1680, M. Jean Basset, missionnaire de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, et qui en devint ensuite le premier curé résidant, y établit une congrégation qui subsiste encore et est fort nombreuse. En 1759, elle cessa de tenir ses assemblées parce que, après la prise de Québec, les Anglais débarquèrent à la Pointe-aux-Trembles, où ils pillèrent l'église et la chapelle de la Congrégation. Cette dernière servit pendant plusieurs années de magasin du Roy. Enfin, en 1778, A la demande de Mr. Bailly, alors curé, et plus tard évêque de Capse, Mgr Briand la rétablit par un mandement dans lequel on lit :

" Nous vous exhortons encore, chers Frères, à continuer les assemblées de la congrégation depuis longtemps établie chez vous, et dont nous n'attribuons le relâchement qu'aux malheurs des temps et aux guerres dont cette pauvre colonie a été le théâtre depuis bien des années. Croyez-moi, nos très chers enfants, et pensez que Dieu ne nous a pas tirés du néant, ni pour posséder des biens périssables, ni pour rechercher de vains honneurs, mais pour être ses enfants et ses serviteurs. Et le plus sûr moyen, c'est de se faire enfant et serviteur de Marie. Aussi ne trouve-t-on personne un peu jaloux de son salut, qui ne soit enrôlé dans quelqu'une des confréries érigées en l'honneur de la Mère de Dieu ; et je souhaite ardemment que tous les pères de famille et les jeunes personnes de l'un ou de l'autre sexe se consacrent au culte de Marie."

Comme celle de Lévis, cette Congrégation tient ses

réunions dans une jolie chapelle dans le haut de la sacristie de l'église paroissiale.

Le 8 mai 1693, une Congrégation de la Sainte Vierge fut établie en l'église des Récollets, à Ville-Marie, Montréal, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge et affiliée à la *Prima primaria* de Rome, par le Père Thyrse Gonzalès, général des Jésuites. Le premier préfet fut J. B. Migeon de Bransac, lieutenant-général et exerçant les fonctions de juge à Ville-Marie. Cette congrégation peut, à bon droit, être considérée comme la mère de toutes celles qui s'établirent successivement à Montréal et dans les paroisses environnantes.

En 1884, lors de la célébration du troisième centenaire de la fondation de l. congrégation de la Sainte Vierge, on comptait à Montréal plus de 5000 congréganistes appartenant aux diverses congrégations alors en existence et dont nous donnons la liste avec l'année de leur établissement :

Le 8 mai 1693, Congrégation des hommes de Ville-Marie ; le 8 décembre 1862, Congrégation de St-Jacques ; le 8 décembre 1862, Congrégation de St-Pierre ; 1864, Congrégation de Ste-Brigitte ; 1869, Congrégation du Côteau St-Louis ; 1870, Congrégation de St-Joseph ; 1871, Congrégation de St-Henri ; 1871, Congrégation des jeunes gens de St-Pierre ; 1872, Congrégation des jeunes gens de St-Jacques ; 1873, Congrégation de St-Vincent de Paul ; 1875, Congrégation de St-Jean-Baptiste ; 1876, Congrégation du Sacré-Cœur ; 1877, Congrégation des jeunes gens de Ste-

Brigitte; 1881, Congrégation de Ste-Cunégonde; 1883, Congrégation des jeunes gens du Sacré-Cœur; 1883, Congrégation des jeunes gens de St-Patrice.

Le nombre des congrégations dans la métropole du Canada a depuis beaucoup augmenté; et il doit y avoir aujourd'hui plus de 15,000 congréganistes dans Montréal et les environs.

La congrégation fut érigée au Collège de Montréal (Saint-Sulpice) avant 1766, sous le titre de l'Immaculée-Conception pour les élèves des classes supérieures, mais on ne peut préciser la date de la fondation à cause de la perte des premiers régistres. La première entrée qui se trouve dans le régistre actuel date du 20 juillet 1766.

Une autre congrégation pour les petits fut érigée au même collège le 2 avril 1841, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, avec les Sts Anges comme patrons secondaires.

Au collège des Jésuites de Ste-Marie, à Montréal, la congrégation fut établie en septembre 1848, pour les grands, par le R. Père Félix Martin, alors supérieur, sous le titre de l'Immaculée-Conception.

Une autre congrégation fut établie au même collège de Ste-Marie pour les petits, en septembre 1857, par le R. Père F. Vignon, sous le titre de l'Immaculée-Conception, avec les Sts Anges comme second patron, et aussi une autre pour les élèves externes de cette institution.

Le 6 décembre 1767, Mgr Briand, évêque de Québec, autorise par mandement l'érection d'une congré-

gation au petit séminaire de Québec, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Le 6 décembre 1867, cette congrégation célébra par des fêtes grandioses, dont la description se trouve dans *l'Abeille,* le centenaire de sa fondation.

" Tous les congréganistes présents, séminaristes, prêtres et évêques se réunissent à la Chapelle intérieure de la congrégation, d'où la statue de la Sainte-Vierge est transportée à la chapelle du séminaire. Placée sur un riche brancard étincelant de franges, de pendentifs et de glands d'or, elle est portée sur les épaules de quatres écoliers congréganistes, Messieurs Ernest Cimon, Edouard Labrecque, Malcolm Guay, Edouard Laliberté, et s'avance au chant des litanies, à la suite des congréganistes en procession, tenant un cierge à la main. On la dépose au milieu du chœur sur un trône illuminé et richement décoré.

" Alors commence la messe solennelle célébrée par Mgr Horan, évêque de Kingston, et ancien directeur du Petit Séminaire. Avec quelle joie le Pontife dût célébrer encore une fois les Saints Mystères sous les regards de Marie, en présence de ses anciens élèves à qui il enseigna de l'aimer aux jours de leur enfance. Mgr l'archevêque Baillargeon assistait au trône, entouré d'un clergé nombreux, venu de tous les diocèses de la Province. La nef était encombrée d'une foule composée en grande partie, d'anciens congréganistes.

" Une messe en partie fut magnifiquement chantée par les élèves avec le concours des artistes de Québec.

" Aux suaves harmonies se joignit l'éclat de l'éloquence pour toucher les cœurs et en tirer ces larmes si douces, seule expression des sentiments de l'âme en ces jours de sainte allégresse. L'éloquent évêque de Sherbrooke, Mgr Ant. Racine, ancien congréganiste, qui prononça le sermon de circonstance, prit pour texte ces paroles du psalmiste: "*Ecce quam bonum et jucundum habitare fratres in unum.*" Emu par ses souvenirs et la grandeur du spectacle, l'orateur laissa parler son cœur et fit couler bien des larmes; sous sa parole inspirée, on se sentait vraiment aux pieds d'une mère heureuse de revoir ses enfants.

" A l'issue de la messe, tous se rendent à la grande salle des élèves, où, le curé de Québec, le Revd. Jos. Auclair exprime, au nom des congréganistes, aux Directeurs du séminaire, les sentiments qui remplissent tous les cœurs.

" Le Séminaire, c'est le berceau, c'est la maison, c'est le chez-nous, c'est la paroisse, c'est le sol natal, c'est la patrie, comme l'a chanté un poète, élève de cette institution:

" Le Séminaire est ma patrie
" C'est le berceau de mes plus heureux jours.

" Oui le séminaire, qui dépose dans le cœur de l'enfance le germe de toutes les vertus, qui distribue à la jeunesse le pain si abondant de l'instruction chrétienne, c'est véritablement le lieu de notre naissance dans le monde moral et intellectuel. Le séminaire, avec son hospitalité proverbiale, c'est la maison, c'est le chez soi pour chacun des élèves. Le Séminaire avec son

Maizerets, son St-Joachim, c'est le champs de nos pères ! C'est le patrimoine de la famille avec laquelle nous avons contracté une parenté dont le sentiment ne s'éteint plus, la parenté si légitime de la reconnaissance. Le Séminaire, avec sa chapelle et sa Congrégation, c'est pour nous le lieu si attrayant de la paroisse ! Le Séminaire, avec tous les hommes éminents dont il a doté le pays, c'est la patrie toute entière !

" O saint asile, mon berceau, mon toit paternel, mon sol natal, ma patrie, que ma langue s'attache à mon palais, si jamais,—je dois perdre ton souvenir ! *lingua faucibus meis si non meminero tui, Jerusalem ! !*

" Le directeur, M. Cyrille E. Légaré, au nom du Séminaire et de la Congrégation, répondit en termes délicats :

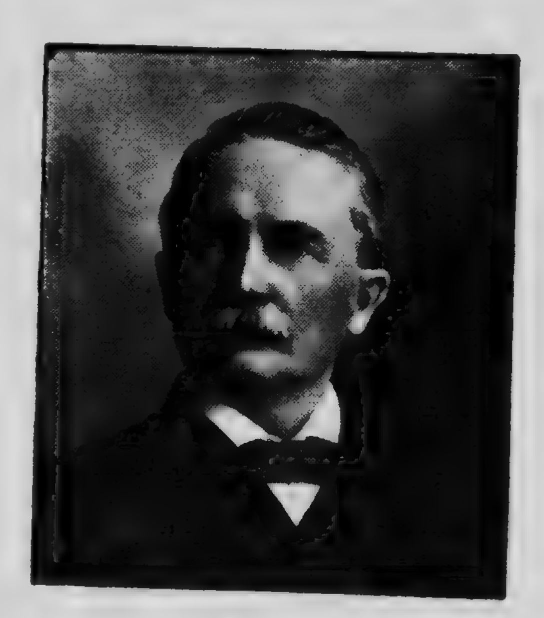
" Ça été pour nous, dit-il, un véritable bonheur de pouvoir convoquer à cette fête séculaire, tous les anciens congréganistes de cette maison, qui vinrent tant de fois avant nous, épancher leurs cœurs aux pieds des autels de Marie. Mais, nous vous l'avouons sans détour, notre bonheur a été singulièrement augmenté, lorsqu'au milieu de tant de noms inscrits sur nos régistres, lorsqu'au sein de cette phalange de seize cents qui s'échelonnaient à nos regards, sur la longue route d'un siècle, nous avons rencontré un si grand nombre d'hommes de toutes les conditions, demeurés fidèles aux enseignements de la raison et de la foi. Sans doute, la Sainte Vierge a contribué pour sa large part à maintenir l'inébranlable fermeté de leurs con-



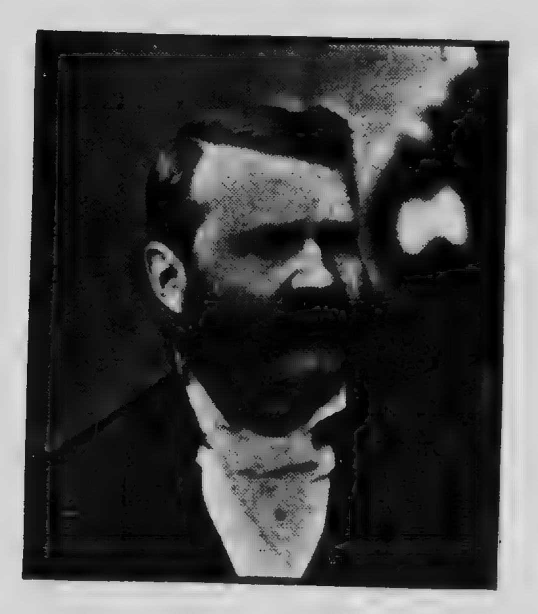
Charles-François Langlois
1er préfet (1883-84)



P.-C. Dumontier
2e préfet (1884-85)



Dr N. Lacerte
3e préfet (1885-86)



L'hon. J.-G. Blanchet
4e préfet (1886-87)

victions. L'étoile de la mer aura brillé à leurs yeux, et les aura conduits sains et saufs à travers les orages de la vie."

" L'expression de la reconnaissance et de la joie avait éclaté de toutes parts. Il ne restait plus qu'à dire un dernier adieu à celle qui fut l'objet de la solennité. A trois heures de l'après-midi, la fête se termina par le chant des Laudes suivi du Salut, de la consécration à la Sainte Vierge et du *Te Deum,* à la suite duquel la procession se remit en marche; moment solennel ou les enfants reconduisaient leur mère en son temple, après lui avoir juré amour et fidélité jusqu'à la mort.

"Après les divins enchantements de la journée, écrivait un témoin oculaire, en voyant défiler une dernière fois la procession recueillie, à la lumière de mille cierges qui brûlaient dans les mains de chacun des assistants, et que la tombée de la nuit rendait plus éclatants;—en écoutant la mélodie douce et mélancolique des litanies qui se berçait lentement parmi les nuages d'encens, j'éprouvai une indicible émotion. Mille souvenirs du passé, toutes les belles années de ma jeunesse m'apparurent, je me rappelai ma vie de collège, les purs et intimes bonheurs que j'y goutai, fleurs épanouies, qui s'embellissent à mesure qu'elles s'épanouissent, et que remplacent aujourd'hui *les fleurs du cimetière,* ces cheveux grisonnants qui rappellent tout le chemin parcouru, et je me pris à pleurer abondamment. Douces larmes, qui ne tombaient pas solitaires, parmi cette foule d'anciens élèves que je

voyais à mes côtés, émus et transportés comme moi.—*Flevimus dum recordaremur Sion.*—

"Anciens congréganistes, maintenant éloignés de la petite patrie de votre enfance, qui peut-être avez suspendu vos harpes aux saules du rivage, pour ne pas chanter vos cantiques sur la terre étrangère, vous aimerez à rappeler ces souvenirs qui ne s'effacent plus, qui nous suivent jusque dans les glaces de l'âge. Quand l'homme est parvenu au soir de la vie, il aime à jeter un regard sur les jours de sa jeunesse; il aime à revoir dans sa pensée, les lieux témoins de ses premières joies; consolé par ces souvenirs, il poursuit avec courage le grand voyage de la vie. Vous aussi, anciens congréganistes, qui nous avez précédés dans le sanctuaire de Marie, vous aimerez, je crois, à relire cette image de votre vie, où vous retrouverez quelque chose de votre jeunesse.—*Flevimus, dum recordaremur Sion !*

Cette citation est un peu longue, mais nous l'avons donnée en entier, à cause des beaux sentiments qui y sont exprimés, et parce qu'elle peut avoir son application dans la circonstance actuelle des noces d'argent de notre congrégation, pour les congréganistes qui ont dû s'éloigner de l'autel de Marie, au pied duquel ils lui avaient juré amour et fidélité.

Par décret canonique du 12 mars 1823, Mgr Plessis, évêque de Québec, érigea la congrégation de la Sainte Vierge au séminaire de Nicolet. Elle fut affiliée le 2 août 1834 à la *Prima Primaria* de Rome.

Le 18 décembre 1837, un décret de Mgr Signaï érigea la congrégation au collège de Ste-Anne, sous le vocable de la Visitation de la Sainte-Vierge.

La Congrégation des hommes de St-Roch de Québec fut établie par diplôme de Mgr Signai, évêque de Québec, le 24 décembre 1839, en vertu d'un indult du St-Siège du premier juin 1834, sous le vocable de l'Immaculée-Conception avec saint Joseph comme second patron. Elle fut affiliée à la *Prima Primaria* le 21 juillet 1840.

Le 4 décembre 1842, une congrégation est fondée à l'Islet sous le nom de la Nativité de la Sainte-Vierge.

A St-Hyacinthe, la congrégation est établie au séminaire, le 26 janvier 1846; à la paroisse de la cathédrale, pour les hommes, le 24 septembre 1906, et pour les jeunes gens le 23 mars 1907.

Au collège de Joliette, une congrégation est érigée le 24 janvier 1848, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Une congrégation fut établie à Beauport le 28 octobre 1857, sous le patronage de l'Immaculée-Conception, et fut affiliée à la *Prima Primaria* le 28 février 1896.

Au collège Bourget, Rigaud, la Congrégation fut établie le 5 février 1860.

La congrégation fut érigée à Rimouski par Mgr Jean Langevin, premier évêque de ce diocèse, le 13 octobre 1867.

A Trois-Rivières, la congrégation fut établie le 28 novembre 1869, sous le vocable de l'Immaculée-Con-

ception et fut affiliée à la *Prima Primaria,* le 25 février 1870.

Une congrégation de Notre-Dame fut établie par Mgr Laflèche dans la paroisse de Nicolet, le 8 décembre 1876. Elle subsista jusqu'en 1882.

Ce fut le 8 décembre 1878 que la congrégation fut établie au collège de Lévis, en vertu de lettres patentes du Rev. P. Becks, général des Jésuites, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, avec saint Joseph comme patron secondaire. La première réunion eut lieu sous la présidence de M. George-Eric Sauvageau, directeur du collège. 47 étudiants s'enrôlèrent ce jour-là sous l'étendard de Marie. Au nombre des fondateurs on remarque MM. Eusèbe Belleau, Alphonse Bernier, Achille Bégin, Cléophas Charland, Célestin Lemieux, Pierre Plante, Irénée Lecours, Pierre Pampalon, Gaudiose Paradis, Isidore Carrier, Martin Connolly, Albert Côté, Ernest De Varennes, Arthur Lachance, Jos. Roy, Onésime Audet, Ferdinand Audet, Cléophas Blouin, Onésime Cloutier, Samuel Poliquin, Joseph Pampalon, Daniel Bernier, Joseph Larue, etc., etc.

La congrégation fut érigée au séminaire Saint-Charles Borromée, à Sherbrooke, par décret de Mgr Antoine Racine, le 15 décembre 1879.

En 1880, une congrégation des hommes fut érigée à Sorel. Elle a célébré ses noces d'argent en 1905.

C'est aussi en 1880 que la congrégation fut établie à St-Sauveur de Québec à la chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes; elle compte actuellement 1150

membres. Une congrégation des jeunes gens établie subséquemment au même endroit compte à l'heure qu'il est 720 membres.

La même année, le 28 mars 1880, M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de St-Romuald, y établit une congrégation des hommes, qui comptait 90 fondateurs et qui est encore très florissante. Les premiers officiers furent Ferdinand Villeneuve, préfet, J. B. Martel, 1er assistant, Will. Vachon, 2me. assistant.

La congrégation fut érigée au séminaire de Chicoutimi par Mgr Dominique Racine le 7 mars 1881,et aussi subséquemment à la cathédrale de Chicoutimi.

Le 8 décembre 1882, une congrégation des hommes fut établie à Berthier, en haut; elle a célébré, en 1907, ses noces d'argent.

Une congrégation fut établie à St-Henri de Lauzon, le 17 janvier 1895, par Mgr L. N. Bégin qui dit, dans son décret d'érection, "que les membres de cette congrégation seront considérés comme une glorieuse phalange, sous les étendards de Jésus et de Marie; qu'ils devront combattre généreusement le démon, contre l'ivrognerie et le blasphême, contre les fréquentations dangereuses et les amusements trop mondains, en un mot, contre tout désordre et tout ce qui dégrade le chrétien, en souillant son âme." Cette Congrégation fut placée sous le vocable de Notre-Dame Auxiliatrice avec saint Louis de Gonzague pour patron secondaire.

Le 30 avril 1899, une congrégation des hommes fut établie à Roberval par Mgr Labrecque, évêque de Chi-

coutimi, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

La liste que nous venons de donner n'est pas complète. Il y a certainement d'autres congrégations établies en ce pays. Mais nous n'avons pu, malgré nos efforts, obtenir plus de renseignements.

HISTORIQUE

DE LA CONGRÉGATION DES HOMMES

De Notre-Dame de Lévis

La Congrégation des hommes et des jeunes gens de Lévis fut établie par le Révérend Messire Antoine Gauvreau, curé de Lévis, le 17 février 1883, mais ne fut inaugurée que le dimanche des Rameaux, 18 mars de la même année.

L'établissement en avait été demandé par la requête suivante adressée à Sa Grandeur Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

" A Sa Grandeur Monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

" L'humble requête des citoyens soussignés, de la paroisse de Notre-Dame de Lévis, expose respectueusement à Votre Grandeur :

"1. Que depuis longtemps ils désirent voir s'établir dans leur église une congrégation d'hommes et de jeunes gens, en l'honneur de la Sainte Vierge, pour satisfaire leur piété envers cette bonne mère ;

" 2. Qu'ils ont obtenu l'approbation de leur curé, le Révérend Antoine Gauvreau, dans la démarche qu'ils se permettent auprès de Votre Grandeur ;

" En conséquence, ils prient Votre Grandeur de vouloir bien ériger dans la dite église de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, la dite Congrégation d'hommes

et de jeunes gens en l'honneur de la Sainte Vierge, ayant pour patronne principale la Purification de Notre-Dame et comme patronne secondaire sainte Anne, et pour autel le maître autel de la dite église déjà sous le vocable de la Sainte Vierge. Les soussignés s'engagent à obtenir l'affiliation à la *Prima Primaria* de Rome pour participer aux indulgences de la dite Congrégation.

" Et vos requérants ne cesseront de prier.

" Fait et passé à la sacristie de Notre-Dame de Lévis, en assemblée spéciale convoquée *ad hoc* ce onzième jour de février mil-huit-cent-quatre-vingt-trois.

F. X. Lemieux, L. N. Carrier, N.P., J. Jobin, Dr Ant. Belleau, P. C. Dumontier, J. Durand, L. G. Desjardins, P. Lefrançois, P. Bégin, I. N. Belleau, avocat, F. Roy, N.P., N. Lacerte, M.D., Georges Carrier, Georges Bourassa, l'hon. J. G. Blanchet, Chs. Darveau, avocat, L. N. J. de LaSalle, F. X. Thompson, Honoré Lachance, Ed. Bourassa, E. A. Jobin, J. C. Hamel, J. Baillargeon, J. Rouleau, Albert Robitaille, André Brochu, fils, F. Genest, Emmanuel Filteau, D. C. Morency, arpenteur, Maximilien Marcoux, Jules Leblanc, C. F. Langlois, Damase Lainé, L. P. Bégin, Onésime Carrier, Gervais Couture, A. N. Lemieux, J. Blanchet et deux cents autres.

Mgr l'archevêque fit la réponse suivante à cette requête :

Elzéar-Alexandre Taschereau, par la Miséricorde de Dieu et du St-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, assistant au Trône Pontifical.

“ Attendu qu'une requête nous a été présentée, au nom de deux cent quarante citoyens de la paroisse de Notre-Dame de Lévis, nous représentant que: depuis longtemps ils désirent voir s'établir dans leur église une Congrégation d'hommes et de jeunes gens en l'honneur de la Ste-Vierge pour satisfaire leur piété envers cette bonne mère, qu'ils ont obtenu l'approbation de leur curé le Révérend Messire Ant. Gauvreau dans la démarche qu'ils font auprès de Nous.

“ En conséquence, en vertu d'un Indult en date du 28 novembre 1880, nous autorisant à ériger dans notre diocèse, toutes les pieuses confréries et associations reconnues par l'église et à les faire entrer en participation aux indulgences et privilèges qui y sont attachés, Nous érigeons la susdite Congrégation d'hommes et de jeunes gens dans la paroisse Notre-Dame de la Victoire de Lévis, et lui accordons les privilèges spirituels reconnus comme attachés à ces associations.

“ Nous donnons pour titulaire à cette Congrégation la Purification de la Sainte Vierge et Sainte Anne pour patronne secondaire; Nous voulons que la dite Congrégation ait pour autel le maître autel de la dite église de Notre-Dame de la Victoire de Lévis, et plus tard le maître autel d'une chapelle qui sera construite pour la dite Congrégation, nommons pour directeur ex-officio de cette même Congrégation, Monsieur le curé de la dite paroisse, ou en son absence, le desservant ou l'un de ses vicaires.

“ Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre seing de notre secrétaire,

ce 17ième jour de février mil-huit-cent-quatre-vingt-trois.

(Signé.) E. A., archevêque de Québec.
par Monseigneur
C. A. Marois, Ptre.
Secrétaire.

Sur l'invitation de leur curé, les deux cent quarante signataires de la requête à Mgr l'archevêque de Québec, se réunirent dans l'église paroissiale le 18 mars 1883, jour du dimanche des Rameaux, pour faire leur acte solennel de consécration à la Sainte Vierge, comme Congréganistes. Monsieur le grand vicaire Cyrille E. Légaré, de l'archevêché, fit le sermon de circonstance. Les futurs congréganistes étaient réunis dans le chœur de l'église et l'assistance était nombreuse dans la nef. Le prédicateur fut heureux dans son allocution et pieusement écouté par la foule des fidèles. Après le sermon, eut lieu l'appel auquel chacun répondit, et le curé, au nom de tous les Congréganistes, prosternés au pied de l'autel de la madone brillamment ornée, lut l'acte de consécration à Marie. La Congrégation des hommes et des jeunes gens était établie à Notre-Dame de Lévis. La cérémonie se termina par un salut solennel du Très Saint-Sacrement, donné par M. le grand vicaire Légaré.

Le jour de Pâques suivant, 25 mars, eut lieu la nomination des officiers de la Congrégation et la première récitation de l'office.

Le curé de la paroisse fut choisi comme directeur.

M. Charles-François Langlois, imprimeur de la Reine, fut élu préfet. MM. P.-C. Dumontier et le docteur Lacerte furent élus premier et second assistant. M. F. X. Lemieux fut choisi comme préfet des approbanistes. Les conseillers élus furent : MM. Jacques Jobin, Isidore Bégin, L.-N. Carrier,N.P., J.-C. Hamel,I.-N. Belleau, Augustin Carrier, Théodule Foisy, L.-J.-A. Bernier, Pierre Lefrançois, F.-X. Thompson, Damase Lainé, Gédéon-B. Lafleur, M.D., Charles Darveau, Hon. J.-G. Blanchet, Léon Roy, N.P., George Carrier.

Les autres officiers élus furent :trésorier, Flavien Roy ; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin ; secrétaire, L.-G. Desjardins ; assistant-secrétaire, Théophile Carrier ; lecteurs, MM. Eusèbe Belleau et Alphonse Bernier ; assistants-lecteurs, MM. F.-X. Gosselin et A.-G. Routhier ; sacristains, MM. Arthur Demers et Napoléon Lemieux ; portiers, MM. Joseph Lemieux, Félix Carrier, L.-Philippe Bégin, Edmond Gosselin.

Les officiers prirent place au jubé de l'orgue. Les Congréganistes se mirent dans le même jubé, de chaque côté de l'orgue, et dans les galeries.

A partir de ce jour, l'office se récita tous les dimanches et jours de fête d'obligation, à six heures et quarante-cinq minutes, A.M.

Deux dimanches par mois, à 7 heures, le directeur réunit les Congréganistes, fait la prière du soir, donne une courte instruction et le Salut du Très Saint-Sacrement est chanté par les Congréganistes.

Le Grand Conseil de la Congrégation, à une assem-

blée tenue au presbytère le 22 avril 1883, adopte certains règlements fixant la rétribution annuelle à cinquante centins, décide de payer chaque année, au mois d'octobre, la somme de dix piastres pour frais de lumière et autres dépenses encourues pour le bénéfice de la Congrégation; fixe aussi le temps de la probation des approbanistes à trois mois, etc., etc.

Le 11 juillet 1883, Mgr l'archevêque accorde aux congréganistes de Lévis, le privilège d'un salut solennel du St-Sacrement les dimanches et fêtes d'obligation, l'heure étant laissée au choix du curé.

Le 27 avril 1884, a lieu la seconde élection des officiers de la Congrégation.

Le 14 mai 1884, la congrégation de Lévis reçoit son diplôme d'affiliation à la *Prima Primaria* avec toutes les faveurs et les privilèges découlant de la dite affiliation.

A une réunion du Grand Conseil tenue le 24 juin 1886, il est décidé à l'unanimité "que les Congréganistes auront droit à un service à leur mort au montant de huit piastres, à condition qu'ils aient payé leur contribution chaque année dans le temps fixé par les règlements."

A une réunion du Grand Conseil, le 19 mai 1895, Monsieur le curé déclare que la fabrique a décidé de construire un troisième étage à la sacristie pour en faire une chapelle à l'usage de la Congrégation. Le Grand Conseil décide de contribuer aux frais de cette construction. En conséquence il autorise le trésorier à remettre à la fabrique les mille piastres en dépot

à la Caisse d'Economie de Lévis, et les intérêts accrus et à compléter, au fur et à mesure que les moyens de la Congrégation le permettront, sa contribution à l'érection de cette chapelle, jusqu'à concurrence de la somme de deux mille piastres.

Le 13 août 1905, le Grand Conseil vote cinquante piastres pour aider à l'érection du monument de Mgr de Laval à Québec.

Le 22 avril 1906, le Grand Conseil charge un comité d'acheter un chemin de croix pour la chapelle des Congréganistes.

Le 8 juillet 1906, le Grand Conseil adopte le rapport de ce comité qui recommande d'acheter un chemin de croix, style roman, offert par P. Garneau, libraire de Québec, au prix de $275.00.

Ce chemin de croix a depuis été installé et contribue à l'embellissement de la chapelle. Un grand nombre de congréganistes ont pris l'habitude de faire leur chemin de croix avant l'office du matin.

Il est aussi décidé, de l'agrément du directeur, de faire chaque année, à la fin de novembre, l'exercice solennel du chemin de la croix pour les congréganistes défunts.

A la même réunion, un comité spécial est chargé de s'occuper de l'acquisition d'un harmonium, pour la chapelle de la congrégation et de faire rapport.

A une réunion du même conseil, le 27 janvier 1907, il est décidé d'autoriser le comité spécial à acheter, au lieu d'un harmonium, un orgue au prix de $325.00 et à encourir les frais nécessaires à son installation

dans la chapelle. Cette décision a été depuis mise à effet.

Il est aussi décidé, le 14 avril 1907, de charger un honoraire de trois piastres pour l'usage de l'orgue aux mariages célébrés dans la chapelle.

Dans le cours de l'été 1907, le Petit Conseil décide de préparer des règles et règlements pour la régie de la congrégation et un comité à cette fin, est choisi, composé du préfet L.-J. Blanchet, des deux assistants Thomas Simoneau et J.-Désiré Lemieux, du préfet des approbanistes Edmond Labrie, du secrétaire Narcisse Cloutier, du trésorier Joseph Emond et de Charles Darveau, Eusèbe Belleau et Théophile Carrier, tous trois anciens préfets.

Ce comité, après plusieurs réunions, fait rapport de ses travaux au Grand Conseil et au directeur spirituel. Ce dernier soumet les règles et règlements préparés à Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec. Le 18 janvier 1908, en l'absence de Mgr Bégin, l'administrateur du diocèse, Mgr Marois, autorise l'impression de ces règles et réglements, par la lettre aussi remarquable de forme que de fond que nous avons publiée en tête de cet opuscule.

AVANTAGES DES CONGREGATIONS

L'excellence des Congrégations et leur utilité ont été précédemment démontrées. Elles procurent, de plus, à leurs membres des avantages précieux. On peut les rapporter à deux chefs, savoir: les indulgences, et les moyens de sanctification.

Des indulgences

L'indulgence est la rémission de la peine temporelle dont le pécheur est redevable à la justice de Dieu, pour les péchés qui ont été pardonnés quant à la coulpe ou culpabilité et quant à la peine éternelle.

L'indulgence plénière remet toute la peine temporelle due au péché; l'indulgence partielle ne remet qu'une partie de cette peine.

L'indulgence est un trésor que l'Eglise met à notre disposition, pour payer nos dettes et celle des défunts. Les bons chrétiens et les saints savent apprécier ce trésor.

On ne peut gagner à la fois qu'une indulgence plénière pour soi-même; mais on peut en même temps en gagner plusieurs autres pour les âmes du purgatoire.

Les Souverains Pontifes ont enrichi les Congréga-

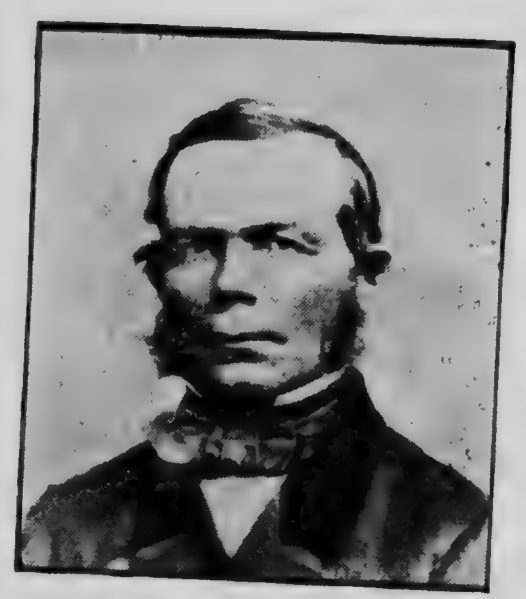
tions de nombreuses indulgences: un congréganiste pourrait gagner plus de cinquante indulgences plénières par année, et plusieurs indulgences partielles par jour. Voici le tableau de ces indulgences, avec les conditions requises pour les gagner.

Indulgences plénières

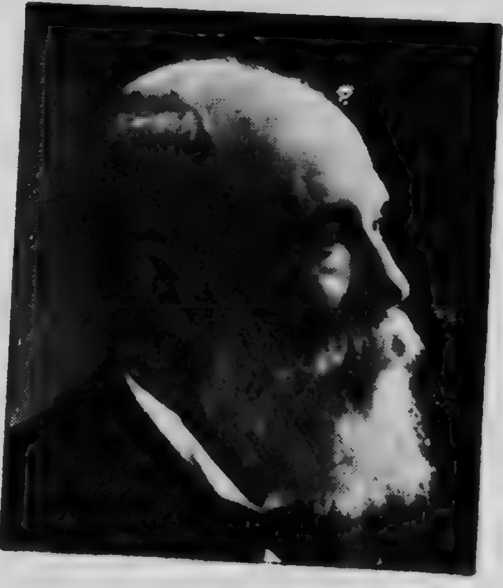
1. A la fête titulaire "la Purification ou la solennité de la Purification," et à la fête de la seconde patronne sainte Anne. Ces deux indulgences peuvent être gagnées par tout fidèle, congréganiste et non congréganiste, aux conditions de se confesser, de communier, de visiter la chapelle de la congrégation et d'y prier selon les intentions du Souverain Pontife, savoir: la conversion à la foi catholique, l'exaltation de la sainte Eglise, la destruction des hérésies et la paix entre les princes catholiques. On pourra à ces intentions réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*.

2. Pour tout congréganiste, aux mêmes conditions: 1. le jour de sa réception; 2. aux fêtes de Noël et de l'Ascension de Notre-Seigneur; 3. aux fêtes de l'Immaculée-Conception et de l'Assomption de la Sainte Vierge; 4. une fois par semaine, le jour de l'assemblée. Si l'assemblée a lieu après midi,la communion, pour l'indulgence, peut se faire le jour même, ou le lendemain; 5. deux fois l'année, à la suite d'une confession générale, ou d'une simple revue.

3. Le Directeur, avec la permission de l'Ordinaire, obtenue une fois pour toutes, peut appliquer une indul-



Pierre Lefrançois
5e préfet (1887-88)



Jacques Jobin
6e préfet (1888-89)



L.-J.-A. Bernier
7e préfet (1889-90)



Charles Darveau
8e préfet (1890-91)

gence plénière à tout congréganiste gravement malade, les jours où il communie, à la condition de trois *pater* et trois *ave*, récités devant une image du Sauveur sur la croix.

4. A l'article de la mort.

5. Aux conditions de la confession, de la communion, de la visite de la chapelle, ou, en cas d'absence, d'une autre église ou chapelle, et de la récitation de sept *pater* et *ave*, les congréganistes peuvent gagner l'indulgence plénière dites des Stations de Rome, aux jours suivants: le Jeudi-Saint, le jour de Pâques, le jour de l'Ascension, et le jour de Noël.

6. L'autel de la Congrégation est privilégié de droit, c'est-à-dire qu'il y a indulgence pour les congréganistes défunts, à toutes les messes qui s'y disent pour eux, par quelque prêtre que ce soit. De plus, les prêtres congréganistes ont pour les congréganistes défunts la faveur de l'autel privilégié personnel, quelque part qu'ils célèbrent.

Indulgences partielles

Indulgences de sept ans.

1. En accompagnant à la sépulture le corps, d'un défunt.

2. En disant un *pater* et un *ave* pour un défunt ou un malade au son de la cloche qui annonce son agonie, ou son trépas.

3. En assistant à la congrégation, aux offices et à tout exercice de piété.

4. En assistant à la messe, les jours ouvriers.

5. En examinant sa conscience le soir, avant de prendre son repos.

6. En visitant les pauvres, les prisonniers et les malades.

7. En travaillant à réconcilier les ennemis.

Indulgences partielles dites des Stations de Rome

En visitant, les jours indiqués pour ces stations,leur propre chapelle, ou, en cas d'absence, une autre église ou chapelle, et en y récitant sept *pater* et *ave*, les congréganistes peuvent gagner les indulgences suivantes:

1. Trente années et autant de quarantaines, aux fêtes de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Pentecôte, de St Marc, de St Etienne, de St Jean l'Evangéliste, et des Saints Innocents; de même tous les jours des octaves de Pâques et de la Pentecôte, les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime, et de la Quinquagésime, le Vendredi-Saint et le Samedi-Saint, les trois jours des Rogations.

2. Vingt-cinq années et autant de quarantaines, le dimanche des Rameaux.

3. Quinze années et autant de quarantaines, le Mercredi des Cendres, le 4e dimanche du carême, le 3e dimanche de l'Avent, la veille de Noël, à la messe de minuit et à la messe de l'aurore.

4. Dix années et autant de quarantaines, chaque jour des Quatre-Temps de septembre et de décembre,

la veille de la Pentecôte, le premier, le deuxième et le quatrième dimanche de l'Avent et tous les jours du Carême non désignés ci-dessus pour des indulgences plus étendues.

Moyens de sanctification

L'expérience seule a fait voir jusqu'à présent quels sont les précieux avantages des congréganistes, et l'on a la consolation de remarquer que les congréganistes sont d'ordinaire les plus fidèles à remplir tous les devoirs de la probité et du christianisme, parce qu'ils trouvent en effet pour cela des secours très puissants:

1. Dans la protection spéciale que la Sainte Vierge accorde à ceux qui se sont spécialement dévoués à son service, vu qu'elle les assiste dans leurs besoins, qu'elle les console dans leurs peines, qu'elle les protège dans les dangers, qu'elle les soutient dans leurs maladies, qu'elle les fortifie au dernier moment, et qu'elle leur obtient une sainte et heureuse mort.

Le Père Croiset rapporte qu'en 1586, un jeune homme se trouvant à l'article de la mort, s'endormit, puis s'étant éveillé, il dit à son confesseur: Ah ! mon Père, j'ai été en grand danger de me damner. Heureusement Marie est venue à mon secours: déjà les démons avaient présenté mes péchés au tribunal du Seigneur; déjà ils se préparaient à me trainer en enfer, mais la Sainte Vierge leur a dit: Où conduisez-vous ce jeune homme ? Qu'avez-vous à faire avec un de mes serviteurs qui a si longtemps appartenu à ma congréga-

tion ? Aussitôt les démons ont pris la fuite et j'ai été sauvé de leurs mains.

"Je me souviens, raconte Mgr Dupanloup, d'avoir rencontré une fois dans ma vie, un exemple inoubliable de l'efficacité de l'*Ave Maria*: c'était auprès d'un lit de mort, en recueillant et en bénissant le dernier soupir d'une toute jeune femme à qui naguère j'avais fait faire sa première communion. Je fus stupéfait quand arrivé près d'elle, je lui trouvai le sourire sur les lèvres. Oui, cette jeune femme qui allait être enlevée par un coup si soudain à toutes les espérances les plus brillantes, à tous les plus légitimes bonheurs, à toutes les affections les plus tendres, les plus pures, souriait à la mort qui s'avançait à pas pressés. Je ne pus m'empêcher de lui dire: "O mon enfant, quel coup !" Et elle, avec un inexprimable accent: "Est-ce que vous ne croyez pas me dit-elle, que j'irai au ciel ? Mon enfant, répondis-je, j'en ai une grande espérance.—Et moi, reprit-elle, j'en suis sûre. Je lui dis: Qui est-ce qui vous donne cette certitude ? C'est, me dit-elle, un conseil que vous m'avez donné autrefois. Et quel est ce conseil ? Quand j'ai fait ma première communion, vous nous avez recommandé de dire tous les jours l'*Ave Maria,* et de le bien dire. Je l'ai dit tous les jours, et même depuis quatre ans, je n'ai pas manqué un seul jour de dire mon chapelet tout entier. Et c'est cela qui fait que je suis sûre d'aller au ciel. Et comment ? lui dis-je. Je ne puis croire, ajouta-t-elle avec gravité, et c'est une pensée qui ne me quitte pas depuis que j'ai été frappée, je ne puis

pas croire que j'aie dit depuis quatre ans, cinquan‹ fois par jour, à la Très Sainte Vierge: Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour moi, pauvre pécheresse, maintenant et à l'heure de ma mort, et qu'en ce moment où je vais mourir, elle ne soit pas près de moi. Elle y est, j'en suis sûre, elle prie pour moi, et c'est elle qui va m'introduire au ciel."

2. Dans le zèle d'un directeur attentif, qui affectionne plus particulièrement les congréganistes, qui les cultive plus exactement, qui les conseille plus sûrement dans bien des circonstances critiques et dangereuses pour le salut;

3. Dans la multitude des discours et des lectures de piété qui nourrissent la ferveur, qui la raniment, qui font faire des réflexions sérieuses, qui rappellent souvent les grandeurs, les privilèges, les bienfaits de la Sainte Vierge, détermine un congréganiste à imiter ses vertus, sa pureté, sa douceur, sa patience, etc.;

4. Dans les bons exemples: on voit dans ces congrégations des jeunes gens qui vivent dans des corps mortels avec la pureté des anges; des pères de famille vraiment chrétiens, des hommes d'affaires intègres, des militaires sans reproches; et peut-on les voir et les fréquenter sans se dire à soi-même:*Pourquoi ne ferai-je pas ce que je vois faire à tant d'autres ?* C'est la réflexion qui convertit saint Augustin et saint Ignace;

5. Dans les prières en commun, qui ont une force particulière auprès de Dieu, parce que Jésus-Christ a promis dans son évangile de se trouver lui-même au

milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom ;

6. Dans les secours mutuels de la charité chrétienne ; les associés s'entrainent d'un amour vraiment fraternel ; leur devise est cette parole qui distinguait les premiers chrétiens : *cor unum et anima una.* Quelles que soient donc les circonstances où ils se trouvent, qu'ils soient malades, affligés, etc., ils ont dans leurs confrères d'assidus et d'aimables consolateurs qui les assistent jusqu'au dernier moment ;

7. Dans les obligations que l'on contracte d'observer les règles de la Congrégation, d'approcher des sacrements, de trouver bon que l'on soit averti de ses défauts, de recevoir même les pénitences légères imposées à la tiédeur et à la négligence. Ces obligations, à la vérité, ne sont pas contractées sous peine de péche, mais elles mettent un homme d'honneur et fidèle à sa parole dans l'heureuse nécessité d'être vertueux ;

8. Dans le mérite des bonnes œuvres de tous les associés, auquel on a une part légitime ; et pour juger de l'étendue de ce mérite, il ne faut que se rappeler les œuvres de piété et de charité sans nombre propres des congrégations. Dans les unes, on s'applique à délivrer les prisonniers, et pour cela on fait un fonds perpétuel, où ces malheureux trouvent un soulagement assuré. Dans les autres, on s'étudie à pacifier les différends, à éteindre les querelles, à assoupir les inimitiés, à terminer les procès. Dans d'autres, on rassemble les mendiants ou les vagabonds d'une ville pour les

instruire et les disposer à la confession. Tantôt on va dans les campagnes pour exhorter les villageois et les enfants, et l'on fournit de quoi revêtir les pauvres; tantôt on s'engage à accompagner le Saint-Sacrement lorsqu'on le porte aux malades. On visite les hôpitaux et les agonisants; on ensevelit les morts; on se charge de les faire inhumer avec décence et avec honneur;

9. Enfin toutes les indulgences de la Sainte Eglise, qui sont un motif si pressant d'approcher des sources de la grâce et une consolation touchante quand on se rappelle les satisfactions innombrables qu'on avait à acquitter pour ses péchés. Aussi les saints ont toujours respecté les indulgences et les ont recherchées singulièrement jusqu'à la mort. Mon fils, disait saint Louis, roi de France, à la fin de son testament, mon fils, souvenez-vous de gagner les indulgences de la Sainte Eglise.

Parmi les apologistes des congrégations, il n'y en a pas de plus enthousiaste que saint Alphonse de Liguori, appelé le dernier Docteur de l'Eglise, qui en parle comme suit:

" Au temps de Noé les hommes périrent dans un immense déluge; huit personnes seulement furent sauvées dans l'arche.

" De nos jours, un déluge, non plus d'eau mais de péchés, inonde continuellement la terre; parmi les gens du monde, petit est le nombre de ceux qui y échappent; se sauvent à peine ceux qui vont se ré-

fugier dans quelqu'arche de salut, c'est-à-dire dans quelque congrégation de la Madone.

" Parmi les habitants d'une contrée, combien en trouvez-vous qui soient en grâce avec Dieu ? A peine y rencontrerez-vous quelques personnes fréquentant la congrégation.

" Quand un séculier me demande ce qu'il doit faire pour se sauver, je ne sais pas lui conseiller de moyens plus utile et plus sûr que d'aller à la congrégation. Oui, la congrégation est un refuge où l'on trouve les meilleurs moyens de s'assurer le salut éternel. Un congréganiste peut bien appliquer à son association ces paroles du livre de la Sagesse : " Tous les biens me sont venus avec elle" (VII, II.).

" En effet, poursuit ce grand et saint Evêque, l'oracle des confesseurs, c'est en premier lieu, un grand moyen d'assurer son salut que d'entendre fréquemment la parole de Dieu. Le Congréganiste se trouvant sans cesse rappelé aux idées de la mort, du jugement, de l'enfer, de l'éternité, résiste facilement, avec le secours de Dieu, aux tentations dont il est assailli. C'est dans ce sens que l'Esprit-Saint a dit : " Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pêcherez jamais :" Eccli., VII, 40."

" En second lieu, la fréquentation des sacrements est nécessaire, au milieu des dangers du monde, pour se maintenir en grâce avec Dieu ; or la congrégation entraîne à se confesser et à communier plus souvent.

" En troisième lieu, le congréganiste de la Sainte Vierge est enrichi de dons par celle que le Seigneur a

établie la dispensatrice de toutes les grâces: "avec moi sont les richesses"—nous dit-elle au livre des Proverbes " et c'est pour enrichir ceux qui m'aiment ". VIII, 18 et 21.

" Ecoutez encore, et tout spécialement les paroles suivantes du savant et pieux évêque: "D'après saint Bonaventure, celui qui acquiert la faveur de Marie, sera reconnu par les habitants du Paradis, et celui qui porte sa marque distinctive sera écrit dans le Livre de Vie. Cette assurance regarde particulièrement ceux qui sont enrôlés sous la bannière de la Mère de Dieu: être écrit dans le livre de la congrégation, c'est, on ne peut trop le dire,être écrit dans le Livre de Vie, pourvu que l'on persévère à fréquenter la congrégation et à en observer les règles.

"Congréganistes de Marie, serrez-vous donc de plus en plus autour de votre puissante patronne, qui est aussi votre douce Mère; vivez et mourez sous sa bannière."

C'est encore saint Alphonse qui disait à ses missionnaires:

" Faites donc tout ce que vous pourrez pour engager le plus de monde possible à inscrire son nom dans le livre de la congrégation de la Très Sainte Vierge; ce sera le couronnement de votre mission, la sauvegarde des conversions que vous aurez obtenues.

" Enfants et serviteurs de Marie, ne vous contentez pas non plus de jouir des biens spirituels que la congrégation vous assure: devenez les apôtres de Ma-

rie, attirez à son autel et sous sa garde vos frères, vos parents, vos amis. Ce zèle vous est demandé par la gloire de votre divine Mère, par votre charité, par votre propre intérêt. La Mère de Miséricorde veut des enfants miséricordieux; la Mère du Sauveur veut des enfants apostoliques, et la Reine des Cieux réserve une couronne plus belle à ceux qui l'auront aidé à augmenter sa famille ici-bas, sa cour au ciel."

Enfin, ne pouvons-nous pas, avec saint Bernardin de Sienne, appliquer aux congrégations ce que saint Bernard dit des communautés religieuses ?

1. On vit plus purement.
2. On y pêche plus rarement.
3. On y tombe moins grièvement.
4. On s'y relève plus promptement.
5. On y marche plus prudemment.
6. On y repose plus tranquillement.
7. On y reçoit plus abondamment les grâces et les faveurs du ciel.
8. On évite le purgatoire plus facilement.
9. On y meurt avec plus de confiance et de contentement.
10. Enfin, quand on y meurt, on est couronné plus glorieusement.

" Voilà, dit le Père Etienne Binet, en terminant son bel ouvrage sur le *"Grand chef d'oeuvre de Dieu"* qui est Marie, voilà le décalogue des congrégations de Notre-Dame et les dix prérogatives assurées à tous ceux qui remplissent avec fidélité les engagements qu'ils ont pris en entrant dans ces saintes assemblées."

REGLES DE LA CONGREGATION DES HOMMES
de Notre-Dame de Lévis

CHAPITRE I.

Règles générales

Art. 1. La glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, étant la principale protectrice des congrégations érigées en son honneur, les congréganistes ne doivent pas se contenter de mettre leur confiance en elle; il faut de plus qu'ils se forment sur ses admirables vertus, qu'ils s'exhortent les uns les autres à augmenter sa gloire et à la servir inviolablement. C'est ce qu'ils feront surtout par la fidèle observation des règles.

Art. 2. La Congrégation érigée en la ville de Lévis, le 18 mars 1883, par Mgr l'archevêque de Québec, sous le vocable de Notre-Dame de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, avec sainte Anne comme patronne secondaire, portera le nom de "La Congrégation des hommes de Notre-Dame de Lévis." Comme elle est affiliée à la Congrégation Romaine *Prima Primaria*, elle jouit de tous les avantages et privilèges de celle-ci.

Art. 3. Cette Congrégation sera sous la direction de Mgr l'archevêque de Québec, qui pourra déléguer ses pouvoirs à un directeur spirituel ou chapelain, qui sera le curé de la paroisse ou un autre prêtre choisi par lui. Elle ne devra rien changer d'essentiel aux règles actuelles sans le consentement du Directeur.

Art. 4. Elle sera gouvernée par un conseil qui portera le nom de Grand Conseil et sera composé des officiers suivants: le Préfet, les deux assistants, le Secrétaire, le Trésorier, le Préfet des approbanistes, le Directeur du chant et de la musique et douze Conseillers. Cependant pour les affaires de simple administration et d'une importance ordinaire, les pouvoirs du Grand Conseil, tel que ci-après indiqué, seront exercés par les officiers suivants, qui formeront le Petit Conseil, savoir: le Préfet, les deux assistants, le Secrétaire, le Trésorier et le Préfet des approbanistes.

Art. 5. Le Directeur spirituel est de droit membre du Grand et du Petit Conseil.

Art. 6. Il y aura réunion du Grand ou du Petit Conseil, chaque fois que le Directeur ou le Préfet le jugeront opportun.

Art. 7. Le quorum du Grand Conseil sera du tiers de ses membres et celui du Petit Conseil d'au moins la moitié de ses membres.

Art. 8. Les pouvoirs et attributions ainsi déférés au Petit Conseil seront les suivants: l'entretien de la chapelle dans laquelle ont lieu les réunions et les dépenses qu'entraine cet entretien; le choix des officiers ci-dessus mentionnés à l'article 4, et en outre le choix

des trois candidats à présenter à l'assemblée générale des Congréganistes, pour l'élection annuelle du 2me assistant de la Congrégation, qui sera celui de trois candidats sur lequel sera portée la majorité des voix; le choix d'un assistant-préfet des approbanistes, d'un préfet des portiers, d'un assistant-secrétaire, d'un assistant-trésorier, d'un assistant-directeur du chant et de la musique, de deux lecteurs et leurs substituts, de quatre portiers, de deux sacristains et de quatres servants de messe. Il décidera aussi du choix des approbanistes et de ceux qui sont admis à devenir congréganistes, comme aussi du choix de ceux qui devront être expulsés de la congrégation, ou ont cessé d'en faire partie. Enfin, il aura le droit de nommer tous autres officiers qu'il jugera opportun pour le plus grand avantage de la congrégation.

Art. 9. Toute question d'un intérêt général pour la congrégation pourra, sur demande par écrit de cinq membres du conseil ou de dix congréganistes, être déférée au Grand Conseil dont la décision sera finale.

Art. 10. Tous les actes par écrit de gestion et d'administration des biens de la congrégation et tous autres actes par écrit seront faits, consentis et acceptés au nom de la dite congrégation par le Directeur, le Préfet et le Secrétaire, qui sont par ce présent à ce spécialement autorisés, et, en cas d'absence de l'un de ces officiers, le directeur sera remplacé par un prêtre désigné par Mgr l'archevêque, le Préfet par l'un des assistants et le Secrétaire par son assistant ou substitut. Les mêmes personnes pourront accepter, sans au-

torisation spéciale du conseil, toute donation entre vifs et tous legs qui pourraient être faits en faveur de la congrégation, pourvu qu'aucune charge n'y soit attachée. Dans le cas contraire, le consentement du conseil sera nécessaire.

Art. 11. Tous les congréganistes honoreront le Directeur et le Préfet, et auront des égards pour les autres officiers.

Art. 12. Ceux qui voudront être reçus membres de la Congrégation feront une confession générale ou une revue, en consultant sur cela leur confesseur.

Art. 13. Tous les congréganistes se confesseront régulièrement une fois le mois et se mettront en état de communier aussi souvent que le confesseur le permettra ; ils sont tout particulièrement invités aux jours de communion générale, surtout aux grandes fêtes : Noël, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la fête du Très Saint-Sacrement, l'Immaculée-Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification de la Sainte Vierge, les fêtes de la Toussaint, de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre et le jour de réunion mensuelle. Les principaux officiers seront les plus assidus à cette sainte pratique de la fervente communion.

Art. 14. Les congréganistes seront fidèles à dire la prière du soir en famille. Outre les prières ordinaires, ils pourront dire le matin trois fois le *Pater* et l'*Ave Maria* en l'honneur de la Très Sainte Trinité, et une fois le *Credo* et le *Salve Regina*. Ils pourront ajouter, chaque soir, après l'examen de conscience, trois fois le

Pater et l'*Ave* et une fois le *De Profundis* pour les congréganistes défunts.

Art. 15. Comme il est indispensable de faire des dépenses pour l'entretien de la chapelle, des ornements, du luminaire, etc, il faut que chaque congréganiste soit fidèle à payer sa contribution annuelle. La négligence affectée de payer sa contribution qui n'est que de cinquante centins, ou d'informer le trésorier qu'on ne peut le faire, annonçerait le dessein de se retirer de la congrégation; en ce cas il appartiendra au Petit Conseil de décider si le membre en défaut doit continuer à faire partie de la congrégation ou doit en être retranché. Le paiement de la Contribution doit être fait entre le premier mai et le premier novembre.

Art. 16. Si un congréganiste décède, l'on se fera un devoir d'accompagner son corps à la sépulture, et le premier jour commode, l'assemblée récitera pour lui le grand office des morts. Si ce congréganiste a payé sa contribution et ne doit rien, il aura droit à un service de huit piastres, que le Directeur fera chanter le plus tôt possible pour le repos de son âme, dans l'église paroissiale de Lévis. De plus, chacun en son particulier, dira le *De Profundis,* à la même intention pendant huit jours.

Art. 17. Quand un congréganiste quittera la ville pour aller résider ailleurs, il demandera au Directeur et au Préfet des Lettres Patentes scellées du sceau de la Congrégation; lesquelles Lettres Patentes seront dans la forme ci-après indiquée. L'assemblée sera in-

formée de son dessein, et malgré son absence, il ne cessera pas de participer aux prières et aux mérites de la société dont il reste membre. Il pourra gagner les indulgences qui requièrent la visite de la chapelle de sa congrégation en visitant l'église où il se trouvera.

Des Lettres Patentes pourront être également délivrées à un congréganiste qui laisse la ville pour aller résider dans un autre endroit où il existe une congrégation dans laquelle il désirera entrer.

Art. 18. Toutes les fois que l'on choisira un nouveau Préfet, on fera publiquement, si le Directeur le juge à propos, la lecture des règles générales de la Congrégation et de celles qui sont particulières à chaque office.

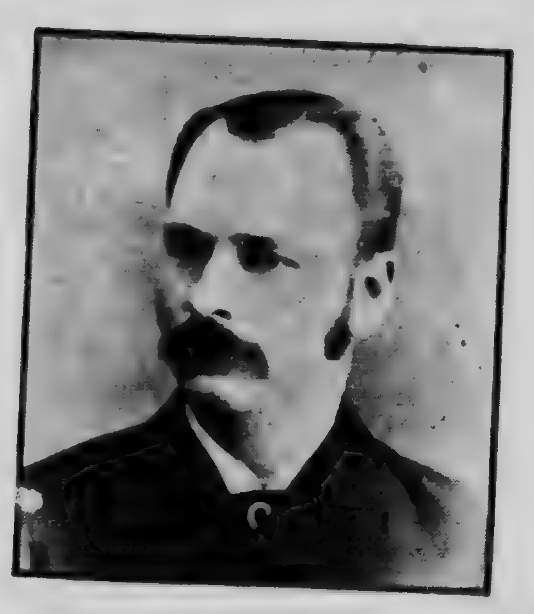
Art. 19. Chaque mois des sentences pieuses seront distribuées, et chacun aura soin, chaque jour, d'honorer le saint qui lui est assigné comme son intercesseur, de pratiquer la vertu et de prier à l'intention désignée en la sentence qui lui sera échue.

Art. 20. Tous les Congréganistes iront, en corps, à la procession de la Fête-Dieu, à la place et dans l'ordre qui leur seront assignés. Ils se feront un devoir d'assister, selon leur pouvoir, aux autres processions religieuses, et d'y édifier par leur recueillement. Ils y porteront leurs insignes.

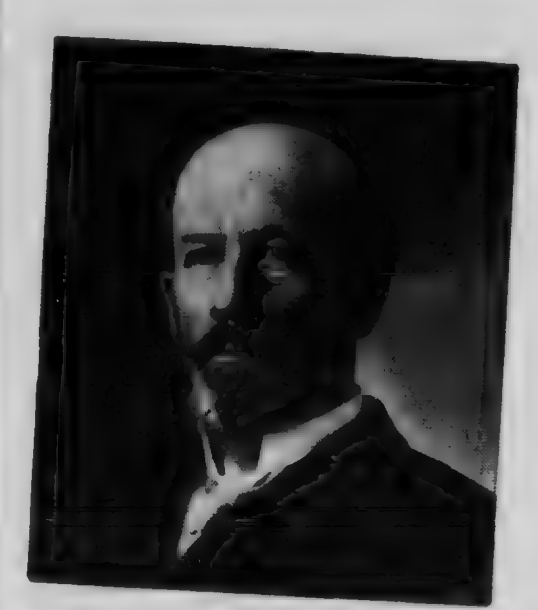
Art. 21. Les Congréganistes ne peuvent tenir cabaret, ni travailler aux théâtres de comédiens, ni loger aucune personne mal notée dans leur maison : manquer à l'un de ces points, c'est mériter d'être exclu. Seront



Onésime Carrier
9e préfet (1891-92)



François-Xavier Gosselin
10e préfet (1892-93)



Pierre Ferland
11e préfet (1893-94)



Ferdinand Turgeon
12e préfet (1894-95)

pareillement exclus, à la discrétion du Petit Conseil, sur avis du directeur, ceux qui fréquentent les danses, les assemblées de nuit, les tavernes, les maisons de jeux, ainsi que ceux qui seraient convaincus d'être entrés, même une seule fois, dans les mauvais lieux. Celui qui est sujet à la débauche ou à l'ivrognerie doit se corriger promptement ou sortir de la Congrégation.

Les Congréganistes ne doivent pas donner leur signature aux requêtes ayant pour objet l'obtention de licences pour la vente des boissons enivrantes.

CHAPITRE II.

Règles des assemblées

Les Congréganistes s'assembleront à six heures et demie, tous les jours ci-après mentionnés :

1. Tous les dimanches, excepté dans les cas ci-dessous indiqués.

2. Toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Ste-Vierge, chômées en ce diocèse, excepté celles de Noël et de la Circoncision. Le jour de la Toussaint, on se réunit le matin comme à l'ordinaire et de plus on récite le grand office des morts à 7 heures du soir pour les congréganistes défunts.

3. Lorsqu'à raison de quelque fête d'obligation, il y aura eu office durant la semaine, il n'y aura pas d'assemblée le dimanche suivant.

4. Les assemblées et la messe de la Congrégation ne tiennent pas lieu de l'office paroissial, auquel les Congréganistes doivent assister aussi fidèlement que possible.

5. A chaque assemblée on récitera un nocturne et les *Laudes* de l'office de la Ste Vierge. Un dimanche par mois, tel qu'indiqué dans l'ordo, on récitera l'office des morts pour les congréganistes décédés; le tout conformément au Manuel et à l'annonce faite par le Préfet.

6. Tous entendront la messe de la Congrégation, à moins qu'ils n'aient des raisons légitimes de s'en dispenser.

7. Quand le conseil le jugera à propos, il sera fait un relevé des absences et des présences; ceux qui auront été plus souvent absents que présents, à moins qu'ils n'aient de bonnes raisons à donner au Directeur ou au Préfet, seront dans le cas d'être rayés du tableau des confrères.

8. La récitation de l'office étant un des principaux exercices de la Congrégation, il est important de s'en bien acquitter. C'est aux assistants qu'il appartient de régler le ton de la psalmodie; ils doivent avoir soin de faire les intonations sur un ton moyen, à la portée du plus grand nombre des voix.

9. C'est au Préfet de veiller à la gravité de la psalmodie et d'empêcher qu'elle ne soit précipitée, discordante et confuse. Il fera observer la médiante, c'est-à-dire le repos au milieu de chaque verset; il empêchera qu'on ne traîne sur la finale, il veillera à

ce que chaque côté récite son verset selon l'intonation donnée par l'assistant, et avertira lorsqu'un côté anticipera, c'est-à-dire commencera un verset avant que le précédent ne soit fini.

10. Ceux qui ne savent pas lire, s'uniront en esprit à la prière de ceux qui psalmodient. Ils doivent pendant l'office, dire le chapelet à voix basse.

CHAPITRE III

Règles du Conseil

Le Conseil se compose des dignitaires et officiers de la Congrégation tel que ci-dessus mentionné.

1. Toutes les réunions du conseil seront publiquement annoncées dans l'assemblée, sans qu'on soit tenu d'en indiquer le sujet. Chaque conseil commencera par la prière au Saint-Esprit *"Veni sancte Spiritus"* et finira par l'antienne à la Sainte Vierge *"Sub tuum praesidium."*

3. Il sera tenu un régistre exact de toutes les délibérations du Conseil, et chaque séance commencera par la lecture que donnera le secrétaire, du procès verbal de la dernière, lequel sera signé par le Directeur, le Préfet et le Secrétaire.

4. Le secret sera inviolablement gardé sur tout ce qui sera agité au conseil, spécialement en matière de conséquence. Ce point est très important et quiconque sera convaincu d'y avoir manqué, pourra être pri-

vé de son office, comme ayant fait une action indigne d'un homme de conscience et d'honneur.

5. Les affaires importantes et qui requièrent le consentement de la Congrégation, seront proposées a l'assemblée par le préfet, à une réunion du Grand Conseil.

6. Lorsqu'il s'agira de faire quelque règlement perpétuel, ou de déposer un des trois premiers officiers, les deux tiers des voix du Grand Conseil seront nécessaires.

7. On ne fera ni statut, ni règlement quelconque sans l'avis ou l'assentiment du Directeur; et tel statut et règlement n'aura de force qu'après avoir été approuvé par l'archevêque ou par l'administrateur du diocèse.

8. Nul ne sera admis à la Congrégation, on n'en sera exclu, ou ne sera privé de l'office qu'il y exerce, qu'après délibération du Petit Conseil; on ne pourra appeler de la décision du dit Conseil à l'assemblée du Grand Conseil, ni à aucune autre autorité que ce soit. Le tout cependant sans préjudice aux dispositions de l'article 6 ci-dessus.

9. Le Préfet a la présidence du Conseil et il doit maintenir le plus grand ordre. Il ne prend pas part au vote; mais lorsque les voix sont également partagées, soit dans les délibérations, soit aux élections, son suffrage sera nécessaire et emportera la balance.

CHAPITRE IV

Règles particulières des divers officiers

OFFICE DU DIRECTEUR DE LA CONGREGATION

1. Le Directeur et Chapelain, désigné par l'archevêque, sera le confesseur ordinaire des Congréganistes, sans que ceux-ci soient tenus de s'adresser à lui.

2. C'est au Directeur de pourvoir à la messe de la Congrégation par lui-même, ou par un autre prêtre, à son défaut.

3. Il fera les annonces nécessaires et les instructions qu'il jugera utiles, à tout office ou réunion de la Congrégation.

4. Il donnera les avis, annoncera les assemblées du Conseil, y assistera autant que possible; et quoiqu'il ne prenne pas part au vote, il en signera les actes avec le Préfet et le Secrétaire.

5. Le Directeur et, en son absence, le Préfet distribuera les sentences au commencement de chaque mois.

6. Il récitera les prières prescrites au commencement et à la fin des réunions du Conseil.

7. On l'informera de la maladie des confrères, afin qu'il puisse les visiter.

8. Un prêtre qui aura été pendant six mois Directeur de la Congrégation, aura part, après sa mort, aux suffrages ordinaires: s'il a occupé cette place l'espace d'un an, la Congrégation lui accordera l'office des morts et une messe comme à un congréganiste.

9. Le Directeur ne changera rien de son chef, à l'ordre établi, mais il en surveillera l'observation, et s'opposera à l'introduction des abus et des nouveautés.

10. Il fera faire de temps en temps, la visite des ornements, des vases et du linge de la Congrégation, pour maintenir dans l'ordre et la propreté les choses qui servent à l'autel.

OFFICE DU PREFET

Celui dont on fait choix pour être Préfet, n'étant élevé à cette charge qu'à cause de l'idée qu'on a de son mérite et de sa vertu, doit justifier cette opinion et ce choix, en montrant plus de zèle et d'ardeur que tous les autres pour l'observation des règles générales. Il doit à la société le bon exemple; il doit l'édifier par son assiduité aux assemblées, et par une grande application à tous les devoirs des congréganistes, dont un des principaux est la fréquentation des sacrements.

2. Quoique le Préfet soit, en quelque manière, le Supérieur de la Congrégation, il est cependant subordonné au Directeur, sans le consentement duquel il ne peut rien changer, ni rien établir de nouveau.

3. Il doit veiller sur la conduite de tous les congréganistes. S'il découvre que quelqu'un se comporte d'une manière scandaleuse, il en instruira le Directeur, afin qu'ils puissent de concert apporter les remèdes convenables et empêcher que le relâchement ne s'in-

troduise dans la Congrégation. Sa vigilance et ses soins doivent s'étendre sur les officiers subalternes. S'ils se négligent, il les avertira charitablement.

4. Quand quelqu'un des Congréganistes sera malade, le Préfet le fera visiter et le visitera lui-même, de la part de la Congrégation, et s'il est nécessaire, il l'avertira du danger qu'il court et des précautions qu'il doit prendre.

5. Le Préfet préside à la psalmodie, et y fait les fonctions d'officiant; il récite à haute et intelligible voix les prières marquées au Manuel de la Congrégation, et renouvelle les promesses aux jours indiqués. Au défaut du Directeur, il annonce les fêtes, les jeûnes et les assemblées qui doivent avoir lieu dans le cours de la semaine.

6. A toutes les élections, le nouveau préfet verra les comptes du Trésorier et les signera en présence des Assistants. Il ne permettra pas qu'on fasse aucune dépense considérable pour l'ornement de l'autel ou de la chapelle, sans le consentement du Directeur et du Grand Conseil.

7. Le Préfet signe les inventaires des effets de la Congrégation, les comptes des recettes et des dépenses, et les Lettres Patentes.

8. Il propose à l'assemblée et au Conseil ceux qui désirent devenir membres de la Congrégation.

9. Il veillera à ce que la psalmodie se fasse décemment, posément et sur un ton convenable.

OFFICE DES ASSISTANTS

1. L'office des Assistants est d'aider et de suppléer le Préfet dans ses fonctions. Il faut pour cela qu'ils soient fort unis avec lui, et qu'ils confèrent souvent ensemble des affaires de la Congrégation.

2. Ils veilleront avec prudence et charité sur la conduite des Congréganistes, pour en instruire à propos le Directeur ou le Préfet. Ils auront à cœur l'embellissement de la chapelle.

3. Ils seront présents à la reddition des comptes et aux inventaires qui seront faits à la sortie des anciens officiers.

4. Ils seront chargés de l'intonation des psaumes; en l'absence du Préfet, le premier Assistant en fera l'office.

OFFICE DU SECRETAIRE

1. Le Secrétaire est chargé des régistres et des papiers de la Congrégation.

2. Il tiendra régistre exact de toutes les délibérations du Conseil, prenant des notes pendant chaque séances et portant ensuite au plus tôt au régistre le compte rendu dont il doit donner lecture à la séance suivante. Il signera chaque procès-verbal avec le Directeur et le Préfet.

Il aura un régistre particulier où seront inscrits les noms de tous les congréganistes, avec la date de leur réception, et lorsque quelqu'un sera exclu, ou se retirera, il en fera note à la marge et rayera son nom.

3. Le Secrétaire fera signer et signera les Lettres Patentes et y apposera le sceau de la Congrégation. Le Secrétaire ou, en son absence, son substitut, est chargé de toutes les écritures de la Congrégation, mais il n'en fera aucune de conséquence sans l'autorisation du Directeur et du Préfet.

4. Suivant les instructions du Conseil, il aura soin que le catalogue de la porte soit exact et bien écrit; qu'il y ait dans la chapelle un catalogue des officiers, un tableau des règles communes de la Congrégation et un tableau contenant le sommaire des indulgences accordées aux confrères.

OFFICE DU TRESORIER

Le Trésorier en entrant en charge, vérifie l'inventaire des meubles de la Congrégation; il tient un régistre où il rentre les recettes et les dépenses dont il doit rendre compte au Conseil.

2. Il distribuera les aumônes, suivant les arrêtés du Conseil, et tiendra un livre particulier de recettes et de dépenses pour cet objet.

3. Le Trésorier tiendra note exacte de ceux qui auront payé la contribution annuelle, et, à l'expiration du délai accordé, il enverra à chaque congréganiste en défaut un état des arrérages qu'il doit; et à l'expiration de l'année, il mettra sous les yeux du Conseil, la liste de ceux qui n'auront pas satisfait à ce devoir.

4. Le Trésorier fait toutes les dépenses nécessai-

res sans avoir besoin d'autorisation particulière, mais il ne fera pas pour plus de cinq piastres de dépenses extraordinaires, sans prendre l'avis du Conseil.

5. Lorsque l'époque du paiement de la contribution annuelle sera arrivée, c'est-à-dire le premier dimanche de mai, le Trésorier en donnera avis au Préfet afin que celui-ci l'annonce à l'assemblée.

6. Lorsque le Trésorier sortira de charge, il remettra en bon ordre à son successeur, les livres, les inventaires et les deniers dont il était nanti.

OFFICE DU PREFET DES APPROBANISTES

1. Le Préfet des approbanistes est chargé d'instruire les personnes que le Conseil a admises à la probation, sur la présentation d'un des anciens.

2. Il leur parlera fréquemment pour leur expliquer les règles et les coutumes de la Congrégation, et pour leur faire connaitre les obligations que l'on contracte en y entrant, et les avantages qu'on en retire.

3. Lorsque le temps de la probation est expiré, c'est à lui de demander la convocation du Conseil pour rendre compte de la conduite des approbanistes qu'il a eus sous ses soins, et pour proposer leur admission, s'il les en juge dignes.

4. Il les assistera le jour de leur admission comme congréganiste et il aura soin de les avertir de se bien préparer, ce jour-là, à la sainte communion.

5. Il fera connaître par écrit, le même jour, au Secrétaire les nouveaux congréganistes, leur âge et leur

état dans la société, afin que celui-ci en fasse mention en son régistre.

OFFICE DES CONSEILLERS

Leur charge est de se trouver aux consultations qui regardent le bien de la Congrégation ; ils doivent être choisis entre les plus anciens et les plus vertueux, afin de pouvoir servir d'exemple aux autres ; on les prendra dans les différents quartiers, autant que possible.

2. Chaque Conseiller partagera la sollicitude du Directeur et du Préfet pour le maintien du bon ordre. S'il s'aperçoit que quelque congréganiste se comporte mal, son devoir est d'en donner avis, surtout si les fautes sont de nature à jeter du déshonneur sur la société.

OFFICE DES PRÉPOSÉS AUX BONNES ŒUVRES

1. Les préposés aux bonnes œuvres, lorsque le Petit Conseil jugera à propos d'en nommer, seront choisis parmi les confrères les plus graves et les plus vertueux des différents quartiers.

2. L'office de chaque préposé est de veiller sur les confrères domiciliés en son quartier, de visiter ceux qui sont malades, de les avertir charitablement lorsqu'ils se négligent, ou qu'ils font quelque chose de répréhensible, de donner avis au Préfet des abus qui pourraient s'introduire dans la Congrégation, et de

transmettre ses avertissements à ceux qui en auraient besoin.

3. Les Préposés sont tenus de se trouver aux réunions qui doivent avoir lieu au moins quatre fois l'an, devant le Petit Conseil pour y rendre compte de la conduite des Congréganistes de leurs quartiers respectifs.

4. Ils feront connaitre au Préfet et au Conseil, les confrères indigents, qui sont dignes de secours, et indiqueront les bonnes œuvres à faire.

OFFICE DES SACRISTAINS

1. Les Sacristains seront au nombre de deux, dont le premier sera appelé Premier Sacristain. Celui-ci sera un homme d'âge, qui sache bien les réponses de la messe, qui soit propre et qui mérite d'être admis à toucher les vases sacrés, avec la permission des supérieurs.

2. Ils entretiendront la décence et la propreté dans la chapelle, et auront un grand soin des meubles de la Congrégation.

OFFICE DES LECTEURS

1. Les deux Lecteurs et leurs substituts seront choisis parmi les jeunes gens les plus propres à cet emploi; ils seront assidus aux assemblées et prompts à s'y rendre.

2. C'est à eux de réciter l'invitatoire, et d'annoncer les antiennes aux officiers supérieurs.

3. Ils s'appliqueront à se former un bon ton de lecture, et à se faire bien entendre.

OFFICE DES PORTIERS

1. Les quatre Portiers entreront les premiers dans la chapelle et en sortiront les derniers; l'un d'entre eux, au moins, devra être fidèle à remplir cette partie de son office.

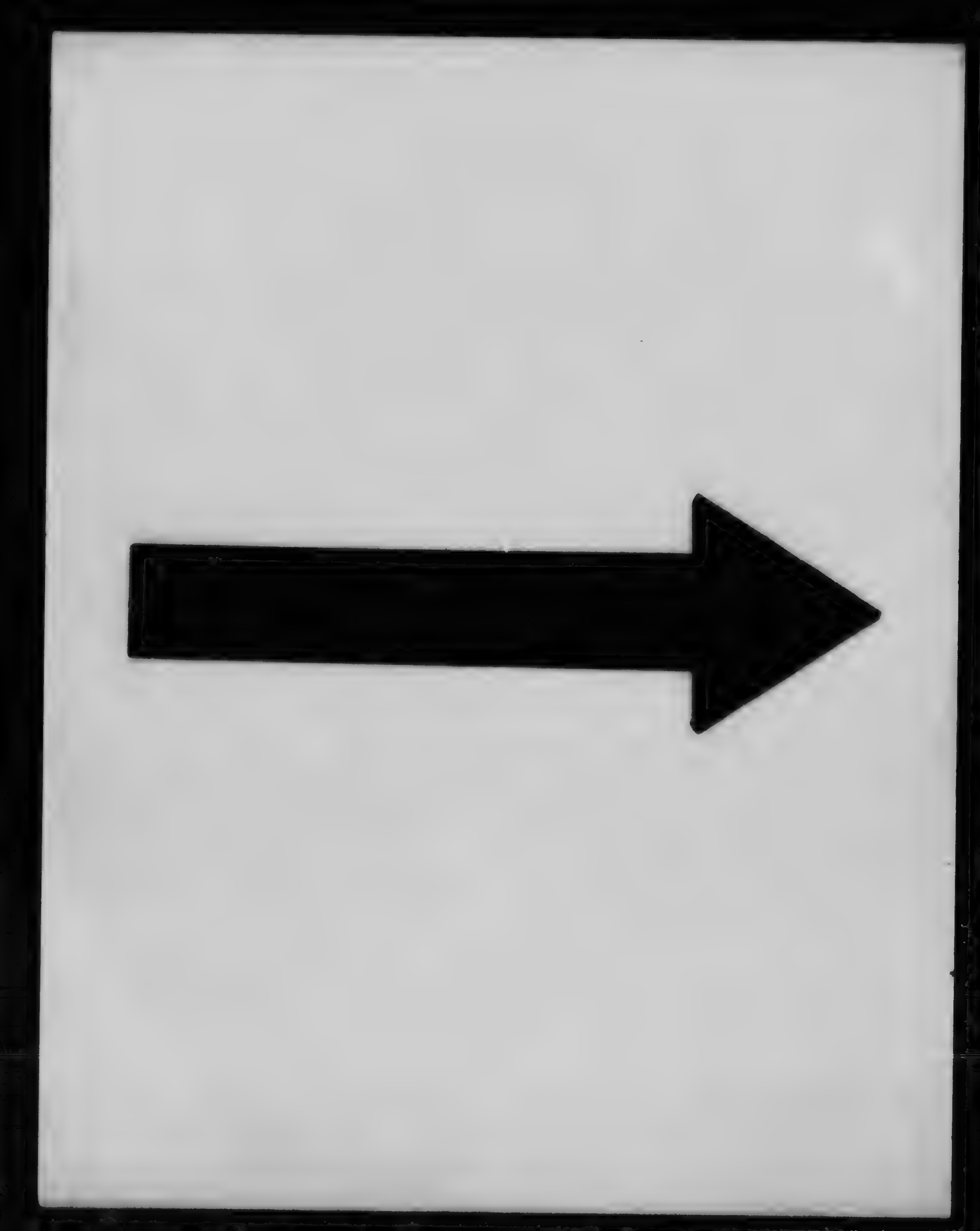
2. Ils auront soin de marquer sur le catalogue les noms des confrères présents, et d'écrire ceux des absents sur un régistre qui se.a présenté au Conseil, le jour de l'élection du Préfet.

OFFICE DES SERVANTS DE MESSE

1. Les quatre servants de messe se feront un devoir scrupuleux d'assister à tous les offices de la Congrégation, de servir à tour de rôle la sainte messe, et de remplir tous autres devoirs de leur charge; ils devront à cette fin savoir bien les réponses de la messe et les cérémonies du service de l'autel

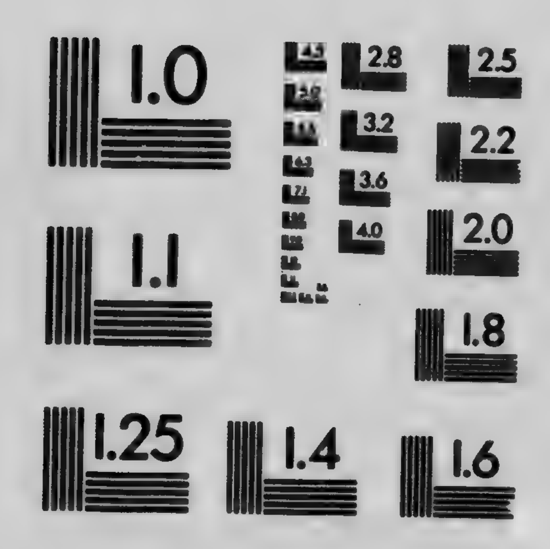
REGLES DES ELECTIONS

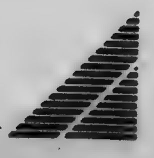
1. La Congrégation choisit elle-même ses officiers. Elle procédera à ce choix avec une décence et une sagesse dignes d'une assemblée religieuse. Ces élections



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

se feront tous les ans, le dernier dimanche du mois d'avril, à une assemblée spécialement convoquée à cette fin.

2. Au moment des élections et sans nouveau scrutin, le premier Assistant devient Préfet, et le second premier Assistant. Il y aura donc à pourvoir à la charge du second Assistant; on y procédera de la manière suivante:

3. Tous les officiers qui composent le Petit Conseil s'assembleront le dimanche qui précédera le dernier dimanche d'avril. Après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit, il sera choisi, à la majorité des membres présents, les noms de trois congréganistes qu'ils jugeront devant Dieu les plus propres à remplir dignement la charge de second Assistant.

4. Ce premier choix étant fait par le Petit Conseil, le corps entier des congréganistes fait le second de cette manière: Les noms des trois candidats sont écrits et posés au-dessus de trois cases, dans l'une desquelles chaque congréganiste met un jeton pour désigner celui qu'il appelle à la charge de second Assistant. Le Directeur, le Préfet sortant de charge, et les deux Assistants surveilleront cette opération, et compteront les suffrages. Celui des candidats qui en a le plus est proclamé second Assistant. En cas d'égalité des suffrages, le Directeur donnera le sien.

5. Pour que ceux des confrères qui ne savent pas lire, sachent bien à qui ils donnent leur suffrage, l'on aura soin de leur montrer dans quel ordre sont dis-

posés les noms des trois candidats. Les approbanistes n'auront pas droit de prendre part à l'élection.

6. L'élection des autres officiers se fera dans le Petit Conseil, immédiatement après l'élection, à la majorité des voix des membres présents.

7. Si le Préfet, ou le premier Assistant, ou le second Assistant venait à mourir, ou se trouvait hors d'état d'exercer sa charge, on ferait une nouvelle élection suivant les règles ci-dessus. Le Préfet ne pourra être continué qu'une fois dans sa charge, après quoi il sera au moins un an sans pouvoir être réélu.

CHAPITRE VI

Règles des réceptions

1. Celui qui désire être admis à la Congrégation doit se présenter ou se faire présenter par un des anciens au Directeur ou au Préfet des approbanistes.

2. Dès que sa demande aura été soumise au Petit Conseil, le Préfet des approbanistes l'informera de la décision prise à son égard.

3. Le temps de la probation est de trois mois, pendant lesquels le Préfet des approbanistes expliquera aux approbanistes les règles générales et les coutumes de la Congrégation.

4. Lorsque les trois mois de probation seront expirés, le Préfet des approbanistes en avertira le Di-

recteur et le Préfet, et requerra la convocation du Petit Conseil pour délibérer sur leur admission. S'ils sont admis, le Préfet des approbanistes le leur fera connaître ainsi que le jour où ils devront faire leur acte de consécration. Il les instruira en même temps de ce qu'ils doivent faire, pour gagner l'indulgence plénière accordée pour le jour où ils s'engagent solennellement au service de la Sainte Vierge.

5. Le jour fixé pour la réception d'un ou de plusieurs congréganistes, on chante le *Veni Creator.* Avant la communion, chaque approbaniste, ayant un cierge à la main, récite dans son intérieur l'acte de consécration que le Préfet de la Congrégation prononce à haute voix; on chante ensuite le *Te Deum* en actions de grâces.

Après la messe, à la sacristie, le Directeur, le Préfet et les Assistants, saluent le nouveau Congréganiste, en l'exhortant à persévérer, jusqu'au dernier soupir, dans le service de la Mère de Dieu.

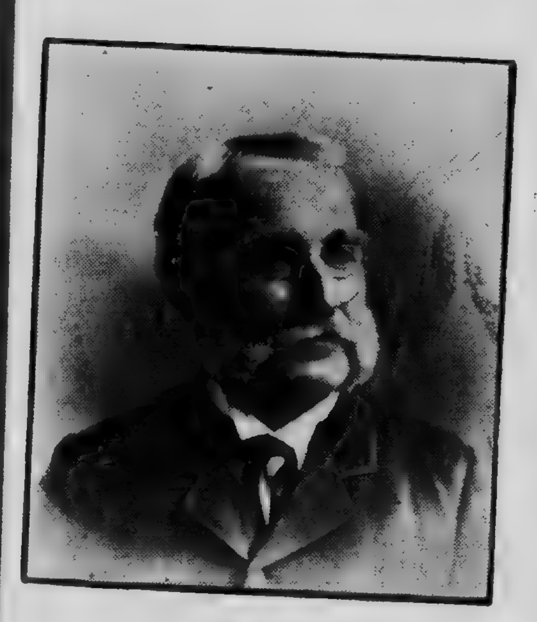
Voici l'acte de consécration ou l'oraison que chacun dit quand il est reçu membre de la Congrégation:

" Sainte Marie, Mère de Dieu et Vierge conçue sans péché, je N.......vous choisis aujourd'hui pour Dame et Maitresse, Patronne et Avocate. Je me propose fermement et vous promets de ne jamais vous délaisser, ni de dire ou faire jamais rien contre vous, ni de permettre que, par ceux qui me seront soumis, aucune chose ne soit faite contre votre honneur. Je vous supplie donc très-affectueusement qu'il vous plaise de me recevoir pour votre perpétuel servi-

Joseph Durand
13e préfet (1895-96)



P.-J. Montreuil
14e préfet (1896-97)



J.-B. Michaud
15e préfet (1897-98)



Théophile Laflamme
16e préfet (1898-99)

teur. Assistez-moi en toutes mes actions, et ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

6. Nul ne sera reçu congréganiste avant l'âge de 12 ans. Seront aussi admis, les jeunes gens qui, étant sortis des collèges, apporteront des Lettres Patentes signées du Directeur et du Préfet de la Congrégation, pourvu qu'ils se présentent dans les six mois après la date de leurs Lettres Patentes.

Abrégé des principaux devoirs des congréganistes

1. L'assiduité à la Congrégation.
   La modestie et le recueillement dans le lieu des assemblées.
   La soumission aux chefs.
   L'observation des statuts.
   Une charité particulière pour les Congréganistes.
2. Une fidélité distinguée à ses devoirs de chrétien, qui sont:
   La prière du matin, du soir et des repas.
   La sanctification du dimanche et des fêtes.
   L'assistance à l'office de la paroisse.
   L'observation des jeûnes et des abstinences.
   L'amour de Dieu, du prochain et des ennemis.
   La justice envers tous.
   L'attachement aux obligations de son état.
3. Une inviolable fidélité au Souverain.
   Une parfaite obéissance aux lois et aux autorités.

4. La fuite des mauvaises compagnies,
Des cabarets,
Des divertissements contraires à la bienséance.

5. Les bonnes œuvres à la portée de chacun, telles que:
Le soulagement des pauvres.
La visite des malades.

6. Une attention particulière, quant aux pères de famille, à veiller sur leurs enfants, à leur donner une éducation religieuse et honnête, à faire régner la piété et la paix dans leur ménage, afin d'édifier leurs concitoyens et d'attirer sur leurs maisons les bénédictions du Ciel.

Telles sont les obligations de chaque congréganiste, lesquelles se réduisent en un mot: *le bon exemple.*

CHANT DES CONGRÉGANISTES A NOTRE-DAME

Je vous choisis pour Souveraine,
A vous hommage ! à vous mes vœux ;
A vous mes chants, ô douce Reine !
Sur la terre et dans les cieux.

Chœur

Marie, ô bonne Mère,
Bénissez vos enfants ;
Exaucez ma prière,
Menez-nous au ciel triomphants.

Je vous choisis pour ma Patronne,
Plaidez pour moi près du Sauveur ;
Quand vous priez, Jésus pardonne,
Et fait un saint d'un pécheur.

Enfin, je vous prends pour ma mère,
Donnez-moi place en votre Cœur ;
Vierge Marie, au ciel j'espère,
Par vous, goûter le vrai bonheur.

OFFICIERS de la CONGREGATION des HOMMES de NOTRE-DAME de LEVIS depuis sa fondation

PREMIERE ELECTION—25 mars 1883.

Préfet, Charles-François Langlois; premier assistant, P.-C. Dumontier; second assistant, N. Lacerte, M. D.; préfet des approbanistes, F.-X. Lemieux; assistant préfet des approbanistes, Peter Hunt; conseillers, Jacques Jobin, Isidore Bégin, L.-N. Carrier, J.-C. Hamel, I.-N. Belleau, Augustin Carrier, Théodule Foisy, L.-J.-A. Bernier, Pierre Lefrançois, F.-X. Thompson, Damase Lainé, Gédéon Lafleur, M. D.; Charles Darveau, Hon. J.-G. Blanchet, Léon Roy, George Carrier; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin; secrétaire, L.-G. Desjardins; assistant-secrétaire, Théophile Carrier; lecteurs, Alphonse Bernier et Eusèbe Belleau; seconds lecteurs, F.-X. Gosselin et A.-G. Routhier; sacristains, Arthur Demers et Napoléon Lemieux ; portiers, Joseph Lemieux, Félix Carrier, L.-Philippe Bégin, Edmond Gosselin.

DEUXIEME ELECTION—27 avril 1884.

Préfet, P.-C. Dumontier; premier assistant, Dr N. Lacerte; second assistant, Dr J.-G. Blanchet; préfet des approbanistes, Edouard Carrier (inspecteur d'écoles) ; assistant-préfet des approbanistes, Peter Hunt; conseillers, Jacques Jobin, Pierre Lefrançois, Isidore

Bégin, F.-X. Thompson, sr., L.-N. Carrier, Damase Lainé, J.-C. Hamel, Dr Gédéon Lafleur, I.-N. Belleau, Charles Darveau, Augustin Carrier, F.-X. Lemieux, Théodule Foisy, Léon Roy, L.-J.-A. Bernier, Georges Carrier ; trésorier, Flavien Roy ; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin ; secrétaire, L.-G. Desjardins ; assistant-secrétaire, Alphonse Bernier ; lecteurs, F.-X. Gosselin, A.-G. Routhier ; seconds lecteurs, Isidore Carrier, Napoléon Lemieux ; préfet des portiers, C.-F. Langlois ; portiers, Joseph Lemieux, Félix Carrier L.-Philippe Bégin, Edouard Gosselin ; sacristains, Arthur Demers, Jos. Royer ; servants de messes et des saluts, Joseph Carrier, Siméon Duperré, Etienne Samson.

TROISIEME ELECTION—12 avril 1885.

Préfet, Dr N .Lacerte ; premier assistant, Hon. J.-G. Blanchet ; second assistant, Pierre Lefrançois ; préfet des approbanistes, Edouard Carrier ; assistant-préfet des approbanistes, Peter Hunt ; conseillers, Jacques Jobin, Isidore Bégin, F.-X. Thompson, sr., L.-N. Carrier, Damase Lainé, J.-C. Hamel, Dr Gédéon Lafleur, I.-N. Belleau, Charles Darveau, Augustin Carrier, Théodule Foisy, Léon Roy, L.-J.-A. Bernier, Georges Carrier, D.-C. Morency, Séraphin Marceau ; trésorier, Flavien Roy ; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin ; secrétaire, L.-G. Desjardins ; assistant-secrétaire, Alphonse Bernier ; lecteurs, Isidore Carrier, Napoléon Lemieux ; seconds lecteurs, Alphonse Dumontier, Gédéon Lafleur, jr. ; préfet des portiers, P.-

C. Dumontier; portiers, Félix Carrier, Edouard Gosselin, Jos. Lemieux, L.-Philippe Bégin; sacristains, Arthur Demers, Léonidas Samson; servants de messes et des saluts, Joseph Léveillé, Etienne Samson, Joseph Turcotte, Siméon Duperré.

QUATRIEME ELECTION—25 avril 1886.

Préfet, l'hon. J.-G. Blanchet; premier assistant, Pierre Lefrançois; second assistant, Jacques Jobin; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Damase Lainé; conseillers, Isidore Bégin, Dr N. Lacerte, F.-X. Thompson, sr., L.-N. Carrier, C.-F. Langlois, Dr Gédéon Lafleur, I.-N. Belleau, Charles D...veau, Augustin Carrier, Théodule Foisy, Léon Roy, L.-J.-A. Bernier, Georges Carrier, D.-C. Morency, Séraphin Marceau, J.-C. Hamel; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin; secrétaire, L.-G. Desjardins; assistant-secrétaire, Alphonse Bernier; lecteurs, Wilbrod Blouin, Alfred Lemieux; seconds lecteurs, Joseph Lacerte, Etienne Samson; préfet des portiers, P.-C. Dumontier; portiers, Félix Carrier, Edouard Gosselin, Théophile Carrier, A.-G. Routhier; sacristains, Arthur Demers, Léonidas Samson; servants de messes et de saluts, Narcisse Cloutier, Fortunat Chrétien, Daniel Allard, Joseph Léveillé.

CINQUIEME ELECTION—24 avril 1887.

Préfet, Pierre Lefrançois; premier assistant, Jacques Jobin; second assistant, L.-J.-A. Bernier; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Damase Lainé; conseillers, Dr N. Lacerte, Isidore Bégin, F.-X. Thompson, C.-F. Langlois, I.-N. Belleau, J.-C. Hamel, Charles Darveau, Augustin Carrier, Georges Carrier, D.-C. Morency, P.-C. Dumontier, Séraphin Marceau, Simon Thompson, Pierre Guay, Onésime Carrier, F.-X. Gosselin; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin; secrétaire, L.-G. Desjardins; assistant-secrétaire, Eusèbe Belleau; préfet des portiers, l'hon. J.-G. Blanchet; portiers, Félix Carrier, Théophile Carrier, Edouard Gosselin, T.-D. Fournier; lecteurs, Joseph Lacerte, Joseph Pampalon; seconds lecteurs, Pierre Ferland, F.-X. Marceau; sacristains, Pierre Robitaille, jr., Alphonse Verrault; servants de messes et de saluts, Arthur Demers, Israël Garneau, Joseph Verrault, Wilbrod Mayrand.

SIXIEME ELECTION—22 avril 1888.

Préfet, Jacques Jobin; 1er assistant, L. J. A. Bernier; 2ème assistant, Charles Darveau; préfet des approbanistes, Damase Lainé; conseillers, Dr. N. Lacerte, Isidore Bégin, F. X. Thompson, l'hon. J. G. Blanchet, C. F. Langlois, I. N. Belleau, J. C. Hamel, Augustin Carrier, Georges Carrier, D. C. Morency, Sé-

raphin Marceau, Simon Thompson, Pierre Guay, Onésime Carrier, Honoré Girard, Ferdinand Turgeon, Georges Lambert, Joseph Durand; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A. E. Beaudoin; secrétaire, Eusèbe Belleau; assistant-secrétaire, Alphonse Dumontier; préfet des portiers, Pierre Lefrançois; portiers, Félix Carrier, T.-D. Fournier, F.-X. Gosselin, François, Roy; lecteurs, Pierre Ferland, F. X. Marceau; seconds lecteurs, Théophile Carrier, Narcisse Belleau; sacristains, Léonidas Samson, Alphonse Verreault; servants de messes et de saluts, Wilbrod Blouin, Joseph Verreault, Narcisse Cloutier, Napoléon Giguère.

SEPTIEME ELECTION—21 avril 1889.

Préfet, L.-J.-A. Bernier; premier assistant, Charles Darveau; second assistant, Onésime Carrier; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Damase Lainé; conseillers, Dr N. Lacerte, F.-X. Thompson, Isidore Bégin, l'hon. J.-G. Blanchet, C.-F. Langlois, I.-N. Belleau, J.-C. Hamel, Augustin Carrier, Pierre Lefrançois, D.-C. Morency, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Honoré Girard, Ferdinand Turgeon, Georges Lambert, Joseph Durand, Etienne Samson, Jean Turgeon, sr.; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin; secrétaire, Alphonse Dumontier; assistant-secrétaire, F.-X. Gosselin; préfet des portiers, Jacques Jobin; portiers, Félix Carrier, T.-D. Fournier, François Roy, Honoré Barras; lecteurs, Théophile Carrier, Narcisse Belleau;

seconds lecteurs, Israël Garneau, P.-J. Montreuil; sacristains, Léonidas Samson, Alphonse Verrault; servants de messes et de saluts, Joseph Verreault, Joseph Bilodeau, Narcisse Cloutier, Ernest Roy, Napoléon Giguère, Adélard Demers.

HUITIEME ELECTION—27 avril 1890.

Préfet, Charles Darveau; premier assistant, Onésime Carrier, second assistant, F.-X. Gosselin; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Pierre Ferland; conseillers, Dr N. Lacerte, F.-X. Thompson, Isidore Bégin, C.-F. Langlois, I.-N. Belleau, J.-C. Hamel, Augustin Carrier, Pierre Lefrançois, D.-C. Morency, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Honoré Girard, Ferdinand Turgeon, Georges Lambert, Joseph Durand, Etienne Samson, Jacques Jobin, David Roy; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, A.-E. Beaudoin; secrétaire, Alphonse Dumontier; assistant-secrétaire, F.-X. Marceau; préfet des portiers, L.-J.-A. Bernier; portiers, Félix Carrier, T.-D. Fournier, François Roy, Honoré Barras; lecteurs, Israël Garneau, Joseph Fontaine; seconds-lecteurs, Théophile Lamontagne, Joseph Verreault; sacristains, Napoléon Lemieux, Narcisse Cloutier; servants de messes et de saluts, Joseph Bilodeau, Napoléon Giguère, Etienne Samson, jr., Alfred Simoneau, Wilbrod Mayrand, Georges Guenette.

NEUVIEME ELECTION—14 avril 1891.

Préfet, Onésime Carrier; premier assistant, F.-X. Gosselin; second assistant, Pierre Ferland; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault ;conseillers, Dr N. Lacerte, F.-X. Thompson, Isidore Bégin, C.-F. Langlois, I.-N. Belleau, J.-C. Hamel, Augustin Carrier, Pierre Lefrançois, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Honoré Girard, Ferdinand Turgeon, Georges Lambert, Simon Thompson, Etienne Samson, Jacques Jobin, David Roy, L.-J.-A. Bernier; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, Joseph Durand; secrétaire, F.-X. Marceau; assistant-secrétaire, Théophile Carrier; préfet des portiers, Charles Darveau; portiers, Félix Carrier, T.-D. Fournier, François Roy, Honoré Barras; lecteurs, Théophile Lamontagne, Esdras Pouliot; seconds lecteurs, Narcisse Cloutier, Adélard Demers; sacristains, Napoléon Lemieux, Joseph Bilodeau; servants de messes et de saluts, Alfred Simoneau, Joseph Emond, Joseph Turgeon, Ovila Montreuil, Patrick McCloskey, Joseph-L. Belleau.

DIXIEME ELECTION—8 mai 1892.

Préfet, F.-X. Gosselin; premier assistant, Pierre Ferland; second assistant, Ferdinand Turgeon; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; conseillers,Dr N. Lacerte, Isidore Bégin, C.-F. Langlois, I.-N. Belleau, J.-

C. Hamel, Augustin Carrier, Pierre Lefrançois, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Honoré Girard, Georges Lambert, Simon Thompson, Jacques Jobin, David Roy, L.-J.-A. Bernier, Charles Darveau, Etienne Samson, D.-C. Morency, Désiré Lemieux, Denis Morency; secrétaire, Dr T.-N. Hamelin; assistant-secrétaire, Edmond Labrie; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, Joseph Durand; préfet des portiers, Augustin Carrier; portiers, T.-D. Fournier, François Roy, Honoré Barras, Damase Bégin; lecteurs, Narcisse Cloutier, Philippe Sirois; seconds lecteurs, Joseph Bilodeau, Joseph Desjardins; chantres, Rémi Boucher, Esdras Pouliot, Théophile Laflamme, Wilbrod Blouin, Thomas Simoneau, Napoléon Lemieux, A.-G. Routhier, Joseph Fontaine; sacristains, Jules Leblanc, Ferdinand Allard, jr.; servants de messes et de saluts, Joseph Emond, Joseph Bolduc, L.-Jos. Belleau, Alphonse Laflamme, Onésime Carrier, jr., Jos. Morency.

ONZIEME ELECTION—23 avril 1893.

Préfet, Pierre Ferland; premier assistant, Ferdinand Turgeon; second assistant, Joseph Durand; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; conseillers, Dr N. Lacerte, Augustin Carrier, J.-C. Hamel, Pierre Guay, Onésime Carrier, Jacques Jobin, Georges Lambert, David Roy, Désiré Lemieux, Georges Bourassa, Isidore Bégin, C.-F. Langlois, Séraphin Marceau, Charles Darveau, Simon Thompson, L.-J.-A. Bernier, Ho-

noré Girard, D.-C. Morency, Denis Morency, Charles Cauchy; secrétaire, Edmond Labrie; assistant-secrétaire, Jean Dumont; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, J.-B. Michaud; préfet des portiers, F.-X. Gosselin; portiers, T.-D. Fournier, François Roy, Damase Bégin, Charles Samson; lecteurs, André Gagnon, Joseph Emond; seconds lecteurs, Joseph Bolduc, Eudore Bernier; chantres, Rémi Boucher, Thomas Simoneau, Esdras Pouliot, Wilbrod Blouin, Honoré Barras, Félix Carrier, Joseph Fontaine, Nazaire Demers; sacristains, Jules Leblanc, Ferdinand Allard; servants de messes et de saluts, Arcadius Blais, Alphonse Laflamme, Eugène Lacerte, Valère Pouliot, Louis Couture, Henri Blanchet.

DOUZIEME ELECTION—22 avril 1894.

Préfet, Ferdinand Turgeon; premier assistant, Joseph Durand; second assistant, P.-J. Montreuil; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verrault; conseillers, Dr N. Lacerte, Isidore Bégin, Augustin Carrier, C.-F. Langlois, J.-C. Hamel, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Charles D[illegible]veau, Onésime Carrier, Simon Thompson, Jacques J[illegible]n, L.-J.-A. Bernier, Georges Lambert, Honoré Girard, David Roy, Denis Morency, Désiré Lemieux, D.-C. Morency, Georges Bourassa, F.-X. Gosselin; secrétaire, Jean Dumont; assistant-secrétaire, Narcisse Cloutier; trésorier, Flavien Roy, assistant-trésorier, J.-B. Michaud; préfet des portiers, Pierre

Ferland; portiers, T.-D. Fournier, François Roy, Damase Bégin, Charles Samson; lecteurs, Joseph Bolduc, Eudore Bernier; seconds lecteurs, Eugène Lacerte, Arcadius Blais; chantres, Rémi Boucher, Thomas Simoneau, Esdras Pouliot, Wilbrod Blouin, Honoré Barras, Félix Carrier, Joseph Fontaine, Nazaire Demers; sacristains, Phil. Boldue, Héliodore Paquet; servants de messes et de saluts, Alphonse Laflamme, Louis Couture, Joseph Fournier, Félix Carrier, jr., Emile Guenette, Napoléon Maranda.

TREIZIEME ELECTION—5 mai 1895.

Préfet, Joseph Durand; premier assistant, P.-J. Montreuil; second assistant, J.-B. Michaud; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault;conseillers, Dr N. Lacerte, Isidore Bégin, Augustin Carrier, C.-F. Langlois, J.-C. Hamel, Séraphin Marceau, Pierre Guay, Charles Darveau, Onésime Carrier, Simon Thompson, Jacques Jobin, L.-J.-A. Bernier, Georges Lambert, Honoré Girard, David Roy, Sifroi Alarie, Désiré Lemieux, Charles Cauchy, F.-X. Gosselin, Edouard Feuiltault; se[illegible]taire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Is[illegible]d Garneau; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, P.-N. Hamel; préfet des portiers, Ferdinand Turgeon; portiers, T.-D. Fournier, Napoléon Lemieux, Damase Bégin, Charles Samson; lecteurs, Eugène Lacerte, Arcadius Blais; seconds lecteurs, Octave Lavoie, Philéas Bernier; chantres, Rémi Boucher, Tho-

mas Simoneau, Esdras Pouliot, Wilbrod Blouin, Honoré Barras, Louis Gamache, Joseph Fontaine, Nazaire Demers, Pierre Ferland, Joseph Turgeon, Jos.-J. Couture, Théophile Laflamme; sacristains, Héliodore Paquet, Jules Paquet; servants de messes et de saluts, Ernest Carrier, Edouard Verreault, Adjutor Lamontagne, Jules Belleau, Napoléon Maranda, Alphonse Laflamme.

QUATORZIEME ELECTION—3 mai 1896.

Préfet, P.-J. Montreuil; premier assistant, J.-B. Michaud; second assistant, Hypolite Larochelle; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; conseillers, Dr N. Lacerte, Isidore Bégin, C.-F. Langlois, Charles Darveau, Onésime Carrier, Jacques Jobin, Charles Cauchy, F.-X. Gosselin, Ferdinand Turgeon, Augustin Carrier, J.-C. Hamel, Simon Thompson, Pierre Guay, Séraphin Marceau, P.-Antoine Roy, Honoré Girard, Désiré Lemieux, Edouard Feuiltault, Sifroi Alarie; préfet des portiers, Joseph Durand; secrétaire, Narcisse Cloutier, assistant-secrétaire, L.-Jos. Belleau; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, P.-N. Hamel; portiers, Joseph Fournier, T.-D. Fournier, Napoléon Lemieux, Charles Samson, Georges Guenette; lecteurs, Rémi Chrétien, Joseph Gagnon; seconds lecteurs, Napoléon Maranda, Johnny Aubert; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Wilbrod Blouin, Esdras Pouliot, Félix Carrier, Louis Gamache, Honoré Bar-

ras, Thomas Simoneau, Joseph Fontaine, Nazaire Demers, Joseph Turgeon, Joseph Couture, Théophile Laflamme; sacristains, Héliodore Paquet, Pitre Allard; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne, Jules Belleau, Ernest Déry, Xavier Laflamme, Henri Blanchet, Lévis Belleau.

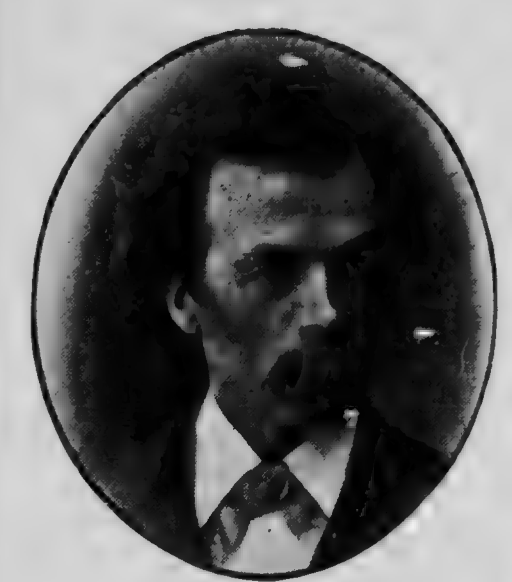
QUINZIEME ELECTION—25 avril 1897.

Préfet, J.-B. Michaud; premier assistant, Théophile Laflamme; second assistant, P.-N. Hamel; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; préfet des portiers, P.-J. Montreuil; conseillers, Dr N. Lacerte, C.-F. Langlois, Charles Darveau, Isidore Bégin, Onésime Carrier, Charles Cauchy, F.-X. Gosselin, Ferdinand Turgeon, J.-C. Hamel, Augustin Carrier, Pierre Guay, Simon Thompson, David Roy, Désiré Lemieux, Félix Carrier, Séraphin Marceau, Sifroi Alarie, Honoré Girard, Georges Lambert, Joseph Durand; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, L.-J. Belleau; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, Théophile Carrier; portiers, T.-D. Fournier, François Roy, Charles Samson, Georges Guenet; lecteurs, Joseph Gagnon, Johnny Aubert ; seconds lecteurs, Joseph Fournier, Jean-Marie Blanchet; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Napoléon Lemieux, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Thomas Simoneau, Joseph Delisle, Joseph Couture, Wilbrod Blouin, Nazaire Demers, Alfred Delisle, Louis Gamache, Edouard Bou-

rassa, Honoré Barras; sacristains, Héliodore Paquet, Pitre Allard; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne, Jules Belleau, Ernest Déry, Onésime Bourget, Joseph Ouellet, Emile Guenet.

SEIZIEME ELECTION—27 avril 1898.

Préfet, Théophile Laflamme; premier assistant, P.-N. Hamel; second assistant, F.-X. Marceau; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; préfet des portiers, J.-B. Michaud; conseillers, Dr N. Lacerte, C.-F. Langlois, Charles Darveau, L.-N. Carrier, Ferdinand Turgeon, Onésime Carrier, Augustin Carrier, J.-C. Hamel, J.-B. Paulet, P.-J. Montreuil, Séraphin Marceau, J.-B. Therriault, Désiré Lemieux, Edouard Delisle, Georges Lambert, David Roy, Félix Carrier, Joseph Durand, P.-Joseph Laflamme, Louis Gamache; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Edmond Labrie; trésorier, Flavien Roy; assistant-trésorier, Théophile Carrier; portiers, François Roy, Georges Guenet, Charles Samson, Joseph Bolduc; lecteurs, Joseph Emond, L.-J. Belleau; seconds lecteurs, Arthur Demers, Edouard Hunt; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Napoléon Lemieux, F.-X. Gosselin, Joseph Turgeon, Esdras Pouliot, Honoré Barras, Thomas Simoneau, Joseph Delisle, Joseph Gagnon; sacristains, Héliodore Paquet, Pitre Allard; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne,



P.-N. Hamel
17e préfet (1899-1900)



F.-X. Marceau
18e préfet (1900-01)



A.-Napoléon Lemieux
19e préfet (1901-02)



Eusèbe Belleau
20e préfet (1902-03)

Jules Belleau, Ernest Déry, Onésiphore Bourget, Joseph Ouellet, Emile Guenette.

DIX-SEPTIEME ELECTION—30 avril 1899.

Préfet, P.-N. Hamel; premier assistant, F.-X. Marceau; second assistant, Napoléon Lemieux; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; préfet des portiers, Théophile Laflamme; conseillers, Dr N. Lacerte, Charles Darveau, Ferdinand Turgeon, Augustin Carrier, J.-B. Paulet, Séraphin Marceau, Désiré Lemieux, Georges Lambert, Félix Carrier, J.-Joseph Laflamme, C.-F. Langlois, Flavien Roy, J.-B. M[illegible]aud, L.-N. Carrier, Onésime Carrier, J.-B. Therriault, Edouard Delisle, David Roy, Joseph Durand, Louis Gamache; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Joseph Emond; trésorier, Théophile Carrier; assistant-trésorier, T.-D. Fournier; portiers, Alphonse Verrault, Georges Guenet, Charles Samson, Raymond Bilodeau; lecteurs, A. Demers, Edouard Hunt; seconds lecteurs, Alex. Leveillé, Joseph Couture; chantres, Pierre Ferland, Thomas Simoneau, Johnny Aubert, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Joseph Delisle, Pierre Fontaine, Nazaire Simoneau, Gaudiose Michaud, Joseph Bolduc, Joseph Gagnon, Naz. Demers; sacristains, Héliodore Paquet, Paul Pouliot; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne, Jules Belleau, Joseph Ouellet, Onésiphore Bourget, Georges-A. Tardif, Adj. Bilodeau.

DIX-HUITIEME ELECTION—29 avril 1900.

Préfet, F.-X. Marceau; premier assistant, Napoléon Lemieux; second assistant, Eusèbe Belleau; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; préfet des portiers, P.-N. Hamel; conseillers, Dr N. Lacerte, C.-F. Langlois, Charles Darveau, J.-B. Michaud, Ferdinand Turgeon, L.-N. Carrier, Augustin Carrier, Onésime Carrier, J.-B. Paulet, J.-B. Therriault, Désiré Lemieux, Napoléon Mercier, Georges Lambert, Edouard Delisle, Louis Càrrier, David Roy, P.-Joseph Laflamme, Joseph Durand, Séraphin Marceau, Louis Gamache; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Joseph Emond; trésorier, Théophile Carrier; assistant-trésorier, T.-D. Fournier; portiers, Arthur Demers, Georges Guenet, Charles Samson, Raymond Bilodeau; lecteurs, Théodore Michaud, David Turgeon; seconds-lecteurs, Gustave Carrier, Alfred Gosselin; chantres, Pierre Ferland, Thomas Simoneau, Théophile Laflamme, Esdras Pouliot, Johnny Aubert, Wilbrod Blouin, Joseph Turgeon, Nazaire Simoneau, P. Fontaine, Joseph Delisle, Gaudiose Michaud, Joseph Bolduc, Hidalla Samson; sacristains, Héliodore Paquet, Paul Pouliot; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne, Joseph Ouellet, Jules Belleau, Adjutor Bilodeau, Roméo Bilodeau.

DIX-NEUVIEME ELECTION—28 avril 1901.

Préfet, Napoléon Lemieux; premier assistant, Eusèbe Belleau; second assistant, Joseph Verreault; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, Joseph Verreault; préfet des portiers, F.-X. Marceau; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Michaud, Charles Darveau, L.-N. Carrier, Ferdinand Turgeon, Onésime Carrier, Augustin Carrier, J.-B. Therriault, Séraphin Marceau, Napoléon Mercier, Georges Lambert, Joseph Durand, Louis Carrier, Edouard Delisle, P.-Joseph Laflamme, David Roy, J.-B. Paulet, Louis Gamache, P.-N. Hamel, Ignace Côté; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Joseph Emond; trésorier, Théophile Carrier; assistant-trésorier, T.-D. Fournier portiers, Arthur Demers, Joseph Samson, Charles Samson, Raymond Bilodeau; lecteurs, L.-J. Roberge, Alexandre Léveillé; seconds lecteurs, Georges Tardif, Michel Couture, jr.; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Thomas Simoneau, Johnny Aubert, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Wilbrod Blouin, Pierre Fontaine, Nazaire Simoneau, Honoré Barras, Joseph Deliste, David Turgeon, Hidalla Samson; sacristains, Héliodore Paquet, Olivier Labrie;servants de messes et de saluts , Arthur Chandonnet, Emile Kromstrom, Emile Bourget, Wilfrid Côté.

VINGTIÈME ELECTION—27 avril 1902.

Préfet, Eusèbe Belleau ; premier assistant, Joseph Verreault ; second assistant, Dr H.-T. Hamelin ; préfet des approbanistes, Peter Hunt ; assistant-préfet des approbanistes, T.-D. Fournier ; préfet des portiers, Napoléon Lemieux ; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Michaud, Charles Darveau, Onésime Carrier, Ferdinand Turgeon, Joseph Durand, J.-B. Paulet, P.-N. Hamel, Augustin Carrier, J.-B. Therriault, Séraphin Marceau, Napoléon Mercier, P.-Joseph Laflamme, L.-N. Carrier, Gilbert Carrier, Edouard Delisle, Louis Carrier, Louis Gamache, Désiré Lemieux, Ignace Côté ; secrétaire, Narcisse Cloutier ; assistant-secrétaire, L.-J. Roberge ; trésorier, Théophile Carrier ; assistant-trésorier, Joseph Emond ; lecteurs, Georges Tardy, Léonidas Blais ; seconds lecteurs, Napoléon Maranda, Joseph Ouellet ; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Thomas Simoneau, Johnny Aubert, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Nazaire Simoneau, Pierre Fontaine, Arthur Demers, Théodore Michaud, Charles Samson, Georges Guenet ; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie ; servants de messes et de saluts, Adjutor Lamontagne, Arthur Chandonnet, Wilfrid Côté, Emile Kromstrom.

VINGT-UNIEME ELECTION—26 avril 1903.

Préfet, Joseph Verreault ; premier assistant, Dr. H.-T. Hamelin ; second assistant, L.-N. Carrier ; préfet

des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, T.-D. Fournier; préfet des portiers, Eusèbe Belleau; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Michaud, Charles Darveau, Onésime Carrier, Ferdinand Turgeon, Joseph Durand, J.-B. Paulet, P.-N. Hamel, Augustin Carrier, J.-B. Therriault, Séraphin Marceau, Napoléon Mercier, P.-Joseph Laflamme, Louis Gamache, Gilbert Carrier, Ignace Côté, Désiré Lemieux, Ferdinand Bégin, Ferdinand Laflamme, Joseph Picard; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, L.-Jos. Roberge; trésorier, Théophile Carrier; assistant-trésorier, Joseph Emond; lecteurs, Napoléon Miranda, Valère Darveau; seconds lecteurs, Arthur Dorval, F.-X. Bouchard; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Napoléon Lemieux, Johnny Aubert, Thomas Simoneau, Jos. Turgeon, Esdras Pouliot, Pierre Fontaine, Nazaire Simoneau, Alphonse Noël, David Turgeon; portiers, Arthur Demers, Jos. Gagnon, Charles Samson, Georges Guenette; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie; servants de messes et de saluts, Arthur Chandonnet, Joseph Shink, Albert Shink, J.-B. Turgeon.

VINGT-DEUXIEME ELECTION—24 avril 1904.

Préfet, Dr H.-T. Hamelin; premier assistant, L.-N. Carrier; second assistant, Théophile Carrier; préfet des approbanistes, Peter Hunt; assistant-préfet des approbanistes, T.-D. Fournier; préfet des portiers, Joseph Verreault; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Mi-

chaud, Charles Darveau, Onésime Carrier, Ferdinand Turgeon, Joseph Durand, J.-B. Paulet, P.-N. Hamel, Augustin Carrier, J.-B. Therriault, Séraphin Marceau, Napoléon Mercier, P.-Joseph Laflamme, Louis Gamache, Gilbert Côté, Jos. Carrier, Désiré Lemieux, Ferdinand Bégin, Eusèbe Belleau, Désiré Picard ; secrétaire, Narcisse Cloutier ; assistant-secrétaire, Théodore Michaud ; trésorier, Joseph Emond ; assistant-trésorier, L.-Joseph Roberge ; lecteurs, Phil. Morin, Jules Belleau ; seconds lecteurs, Albert Michaud, Joseph Maranda ; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Thomas Simoneau, Johnny Aubert, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Nazaire Simoneau, Pierre Fontaine, Hidalla Samson, Alphonse Noël, David Turgeon ; portiers, Octave Lavoie, Napoléon Lemieux, Edmond Labrie, Napoléon Maranda ; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie ; servants de messes et de saluts, Joseph Shink, Albert Shink, J.-B. Turgeon, Omer Garneau.

VINGT-TROISIEME ELECTION—30 avril 1905.

Préfet, L.-N. Carrier ; premier assistant, Théophile Carrier ; second assistant, Jos.-L. Blanchet ; préfet des approbanistes, Peter Hunt ; assistant-préfet des approbanistes, T.-D. Fournier ; préfet des portiers, H.-T. Hamelin ; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Michaud, Charles Darveau, Onésime Carrier, Ferdinand Turgeon, Joseph Durand, J.-B. Paulet, P.-N. Hamel, Augustin Carrier, J.-B. Therriault, Séraphin Marceau,

Napoléon Mercier, P.-Joseph Laflamme, Louis Gamache, Jacques Jobin, Ignace Côté, Eusèbe Belleau, Ferdinand Bégin, Joseph Verreault, Désiré Picard, Désiré Lemieux ; secrétaire, Narcisse Cloutier ; assistant-secrétaire, Théodore Michaud ; trésorier, Joseph Emond ; assistant-trésorier, L.-Jos. Roberge ; lecteurs, Albert Michaud, Joseph Maranda ; seconds lecteurs, Lionel Lemieux, Odilon Lavoie ; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Thomas Simoneau, Johnny Aubert, Esdras Pouliot, Joseph Turgeon, Nazaire Simoneau, Pierre Fontaine, Hidalla Samson, Alphonse Noël, David Turgeon ; portiers, Octave Lavoie, Napoléon Lemieux, Edmond Labrie, Napoléon Maranda ; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie ; servants de messes et de saluts, Albert Shink, Omer Garneau, Gustave Jobin, Nazaire Simoneau, Edmond Turgeon.

VINGT-QUATRIEME ELECTION—29 avril 1906.

Préfet, Théophile Carrier ; premier assistant, Joseph-L. Blanchet ; second assistant, Thomas Simoneau ; préfet des approbanistes, T.-D. Fournier ; assistant-préfet des approbanistes, Edmond Labrie ; préfet des portiers, L.-N. Carrier ; conseillers, Dr N. Lacerte, Charles Darveau, J.-B. Michaud, F. Turgeon, Jos. Durand, J.-B. Paulet, P.-N. Hamel, Augustin Carri[illegible] Napoléon Mercier, P.-Joseph Laflamme, Ignac[illegible] Côté, Désiré Lemieux, Ferdinand Bégin, Peter Hunt, Jacques Jobin, Eusèbe Belleau, Désiré Picard, Joseph Verreault,

H.-T. Hamelin; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secrétaire, Théodore Michaud; trésorier, Joseph Emond ; assistant-secrétaire, L.-Jos. Roberge; lecteurs, Lionel Lemieux, Arthur Carrier; seconds lecteurs, Philippe Gingras, L.-P. Michaud, jr.; chantres, Pierre Ferland, Rémi Boucher, Théophile Laflamme, Esdras Pouliot, Johnny Aubert, Nazaire Simoneau, Pierre Fontaine, David Turgeon, Alphonse Noël, Napoléon Maranda; portiers, Jules Belleau, Napoléon Lemieux, Alex. Léveillé, Alfred Gosselin; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie; servants de messes et de saluts, Joseph Shink, Albert Michaud, Alb. t Shink, Edmond Turgeon, Omer Garneau, Nazaire Simoneau.

VINGT-CINQUIEME ELECTION—28 avril 1907.

Préfet, Joseph-L. Blanchet; premier assistant, Thomas Simoneau; second assistant, Désiré Lemieux; préfet des approbanistes, Edmond Labrie; assistant-préfet des approbanistes, Napoléon Maranda; préfet des portiers, Théophile Carrier; conseillers, Dr N. Lacerte, J.-B. Michaud, Charles Darveau, L.-N. Carrier, Ferdinand Turgeon, Onésime Carrier, J.-B. Paulet, Joseph Durand, Olivier Couture, P.-N. Hamel, P.-Joseph Laflamme, Napoléon Mercier, Peter Hunt, Ignace Côté, Eusèbe Belleau, Ferdinand Bégin, T.-D. Fournier, Jacques Tobin, Zéphirin Tardif, Désiré Piçard, Etienne Letellier, Dr H.-T. Hamelin, Evariste Lemieux, Joseph Rouleau, Joseph Gagnon, Agapit Ouellet, Fabien Giguère; secrétaire, Narcisse Cloutier; assistant-secré-

taire, Théodore Michaud ; sacristains, Joseph Samson, Olivier Labrie ; trésorier, Joseph Emond ; assistant-trésorier, L.-Jos. Roberge ; lecteurs, Alphonse Laflamme, L.-J. Roberge, jr. ; seconds lecteurs, L.-P. Michaud, jr., Roméo Roy ; servants de messes et de saluts, Jos. Shink, Nazaire Simoneau, jr., Albert Shink, Valère Fontaine ; chantres, Pierre Ferland, L.-O. Audet, Alphonse Noël, Ed. Carrier, Joseph Turgeon, Esdras Pouliot, Johnny Aubert, Napoléon Lemieux, Joseph Bolduc, Louis Després, Ant. Gosselin, Joseph Gagnon, Philippe Gingras ; portiers, Jules Leblanc, Pierre Fontaine, Nazaire Simoneau, David Turgeon.

MEMBRES DE LA CONGREGATION DES HOMMES de Notre-Dame de Lévis depuis sa fondation

MEMBRES FONDATEURS

Langlois, Chs.-François		Lainé, Damase	d
Beauchemin, Joseph	d (*)	Turgeon, Ferdinand	
Carrier, Félix	d	Chabot, Xavier	d
Samson, Léonidas	d	Robitaille, Pierre	
Lefrançois, Pierre	d	Bernier, Alphonse	
Garneau, Joseph-Israël	d	Belleau, Eusèbe	
Allard, Ferdinand, jr.		Therriault, Jean	d
Ringuet, Ernest		Couture, William	
Demers, Joseph	p	Allard, Daniel	
Bouffard, Xavier	p	Guay, Pierre	d
Belleau, Narcisse	d	Laverdière, Janvier	d
Lepage, Joseph	p	Verreault, Joseph	
Pampalon, Joseph	p	Barras, Honoré	d
Sirois, Elie		Turcotte, Etienne	d
Blouin, Wilbrod	d	LeBlanc, Jules	
Blouin, Louis	d	Lachance, J.-Honoré	p
Bégin, François	d	Bernier, L.-J.-Auguste	p
Demers, Arthur	p	Samson, Théodore	
Carrier, Théophile		Turgeon, Jean, père	d
Carrier, George		Couture, Eugène	p

(*) D indique ceux qui sont décédés; P ceux qui ont laissé la Congrégation ou quitté la paroisse.

Guenette, Octave	p	Gagné, Louis	d
Thompson, Simon	d	Bourassa, George	d
Carrier, Olivier		Marceau, Séraphin	d
Verreault, Alphonse		Lacerte, Joseph	d
Lacroix, Augustin		Desjardins, Georges	p
Laliberté, Frs, fils	d	Bourget, George	
Morency, D.-Charles	d	Houde, Joseph	
Gamache, Louis	d	Laverdière, Désiré	d
Labonté, Jean, père	p	Couture, Anselme	d
Bégin, Damase	d	Gosselin, Edmond	d
" Désiré		Jobin, Eugène	d
Girard, Honoré	p	Duperré, Honoré	p
Simoneau, Thomas		Lavoie, J.-Edouard	d
Pouliot, Paul	d	Carrier, L.-Napoléon	
Rouleau, Joseph		Hunt, Peter	
Robitaille, Albert		Demers, Emile	
Gagné, Cyrille	p	Demers, Thomas, fils	
Leveillé, Joseph		Dominique, J.-B.	d
Morin, Thomas	p	Carrier, Edouard	d
Bilodeau, Raymond		Routhier, George	p
Michaud, Magloire		Chabot, Alphonse	d
Therriault, Simon	p	Desjardins, Joseph	p
Picard, Désiré		Darveau, Charles	
Filteau, Emmanuel		Boulet, Jean	p
Gagné, Honoré	p	Ouellet, Jean	p
Guillot, Michel	d	Laflamme, Ferdinand	
Gosselin, Frs.-Xavier	p	Dechêne, Pierre	p
Fortin, David	p	Carrier, Isidore	
Parent, Edmond	p	Boucher, Amable	p
Brochu, Phydime		Samson, J.-Etienne	p

Beaudoin, Achille-E.		Pouliot, Esdras	
Roy, François	d	Lafleur, Dr Gédéon	d
Brisson, George	d	Desrochers, Frs.-X.	p
Fournier, T.-Didyme		Barras, Michel	d
Blanchet, Joseph-L.		" Thomas	d
Durand, Joseph		Bégin, L.-Philippe	
Blouin, Cyrille	d	Comdom, John	d
Cloutier, Augustin	d	Feuiltault, Edouard	d
Ouellet, Elzéar	p	Chouinard, Narcisse	d
Fontaine, Pierre		Tardif, Cléophas	
Mayrand, François	d	Boulanger, David	d
Beaulieu, Joseph	p	Gingras, Magloire	d
Couture, Léger	p	Bégin, Pierre	p
Carrier, Onésime		" Isidore	p
Alain, Philippe	d	Mercier, Napoléon	
Alarie, Sifroi	d	Samson, Etienne	d
Simoneau, Nazaire		Tanguay, Cyprien	d
Chrétien, J.-Baptiste	d	Roy, Flavien	d
Jobin, Jacques		Belleau, Isidore-Noël	
Samson, Louis	d	Côté, Edouard	p
Carrier, Louis	p	Blanchet, l'hon. J.-G.	d
Couture, Pierre		Chabot, Jean	d
Couture, Joseph		Cloutier, François	d
Roy, George		Morin, Louis	d
Maranda, Magloire	d	Lamontagne, Louis	d
Montminy, Marcel		Paquet, Michel	
Lacerte, Dr N.		Thompson, F.-X.	d
Carrier, Edouard	d	Lemieux, A.-Napoléon	
Marceau, Frs.-X.	p	Dumontier, P.-C.	d
Michaud, Germain	d	Carrier, Augustin	

Carrier, George d
Lemieux, Joseph p
Auclair, Benjamin p
Guay, Ferdinand d
Saint-Laurent, Etienne d
Bégin, Acnille p
Royer, Joseph p
Marcoux, Maximilien p
Michaud, Philippe
Allard, Ferdinand, sr.
Belleau, Dr Antoine-E. d
Brochu, Ferdinand
Brisson, Augustin
Bédard, Elzéar d
Barras, Arthur d
Dion, Rémi
Dumontier, Alphonse

Dion, François p
Giroux, Arthur
Michaud, Firmin d
Marceau, F.-H. p
Morin, Damase p
Pelletier, Damase p
Pouliot, Paul, jr. d
Roy, Léon d
Roy, David d
Rousseau, Laurent d
Tardif, Zéphirin
Chabot, Joseph p
Demers, Robert p
Foisy, Théodule d
Hamel, Joseph-Cyrille p
Lemieux, François-X. d
Lambert, Georges d

25 DÉCEMBRE 1883 (*)

Bégin, Ferdinand p
Noël, Alphonse
Leduc, Michel

Giguère, Fabien
Clark, Patrick

17 FÉVRIER 1884

Carrier, Joseph

Alarie, Joseph

8 FÉVRIER 1885

Mayrand, Wilbrod

Blais, George

(*) Date de la consécration à la Sainte Vierge.

Labadie, P.-Augustin	p	Samson, Charles	d
Gagnon, George		Cantin, Norbert	d
Marceau, Ferdinand		Gagné, Joseph	p
Samson, Philippe			

3 MAI 1885

Morin, Albert		Drolet, Pierre	
Gagné, Narcisse	d	Ouellet, Godefroi	p
Lemieux, Alfred		Brochu, Philémon	
Pouliot, François		Guay, Louis	
Gagné, Honoré	p		

27 JUILLET 1885

Carrier, Théodule		Bégin, Joseph	
Aubert, Etienne		Begin, François	
Roy, Honoré	p	Hamelin, Dr H.-T.	
Lemieux, Elzéar	d		

22 AOUT 1885

Lemieux, Antoine

21 FÉVRIER 1886

Caron, Jean-Baptiste		Chrétien, Fortunat	p
Bégin, Aquillas	d	Michaud, Joseph	p
Blais, Ludger	d	Lainé, Samuel	p

22 AOUT 1886

Gagné, Chrysostôme		Couture, George	p

De LaFontaine, Edmond		Dunn, James, jr.	p
Picard, Pierre	d	Montreuil, J.-Philéas	p
Roy, Jean	d	Blouin, J.-Cléophas	
Paulet, Jean-Baptiste			

8 DÉCEMBRE 1886

Gagnon, Cyprien	d	Thibault, Joseph	
Laverdière, Augustin	d	Paquet, Baptiste	p
Cloutier, Narcisse		Bélanger, Samuel	
Baillargeon, Joseph	d	Mercier, Alexandre	p
Lord, Philippe	p	Pomerleau, Paul	p
Paquet, Jean	d	Laliberté, François, père	
Picard, François	d	Lemieux, J.-Désiré	
Caron, Pierre	p	Ferland, Pierre	
Carrier, Onésime		Boulet, Adélard	p
Bernier, Pierre	p	Lapierre, Pierre	d

25 MARS 1887

Potvin, Michel	d	Roy, Pierre-Antoine	
Robitaille, Pierre	d	Martin, Herménégilde	d
Gagné, Arthur	p		

1er MAI 1887

Blouin, Damase	p	Côté, Charles	p
Bégin, Philéas	p	Lavoie, William	
Duclos, Pierre	p	Paquet, Jules	
Larochelle, Hypolite			

24 JUILLET 1887

Bilodeau, Philémon	p	Demers, Xavier	
Fournier, T.-Michel	p	Lefrançois, Alfred	

Bernier, Philéas		Lachance, Elzéar	p
Giguère, Napoléon	p	Samson, Etienne	d
Blouin, Adélard		Lapointe, Xavier	p
Fournier, J.-Stanislas	d	Auger, Honorius	p

8 DÉCEMBRE 1887

Couturier, Israël		Parent, George	
Gagnon, Napoléon		Jacques, Olivier	
Couchy, Charles	d	Poliquin, Stanislas	d
Guay, F.-Xavier		Guay, Louis-Abdon	
Laflamme, J.-Alp.-K.		Alarie, Alfred	p
Bégin, Louis			

20 MAI 1888

Belleau, Louis-Joseph		Lachance, Pierre	d
Laflamme, Joseph		Picard, Narcisse	d
Morency, Denis		Larivée, Emile	p
Lamontagne, Napoléon		Labrie, Edmond	
Gagnon, Michel		Laliberté, François	
Demers, Adélard	d		

7 OCTOBRE 1888

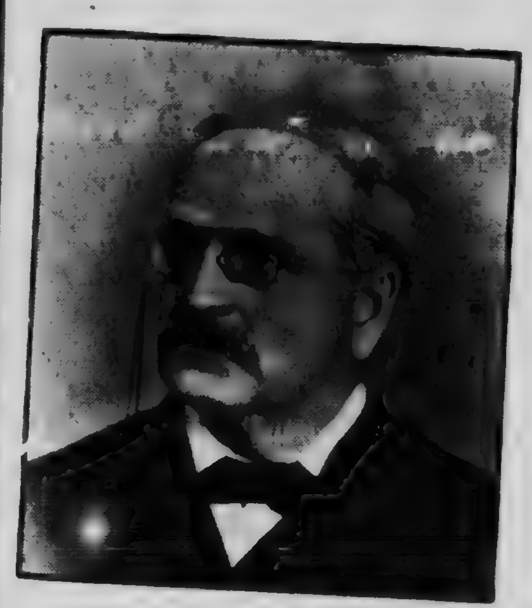
Couture, Napoléon	p	Bolduc, Cyrille	p
Martin, Edouard		Fournier, Philippe	p
Turgeon, François		Turgeon, Joseph	p
Lapierre, Etienne		Hallé, Joseph	p
Turcotte, Michel		Aubert, Joseph, fils	d
Michaud, Napoléon		Harbet, Philippe	d
Giguère, Joseph, fils	p	Samson, Etienne	p



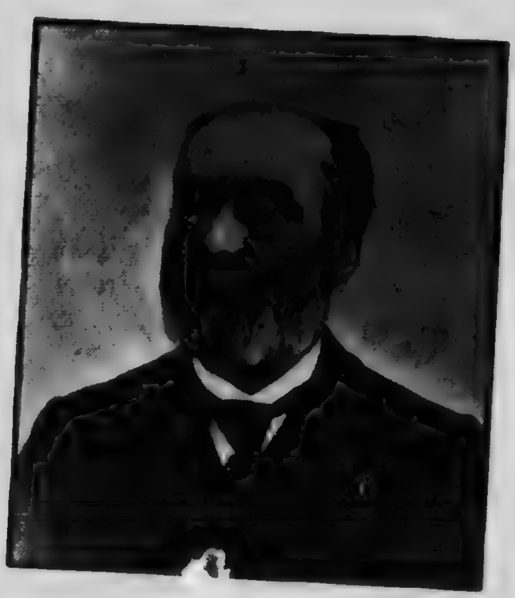
Joseph Verreault
21e préfet (1903-04)



Dr H.-J. Hamelin
22e préfet (1904-05)



L.-N. Carrier
23e préfet (1905-06)



Théophile Carrier
24e préfet (1906-07)

21 AVRIL 1889

Bégin, Ludger	p	Michaud, Firmin	d
Gingras, François	p	Laflamme, Charles	d
Turgeon, Joseph	p	Roy, Ernest	
Chavigny, David	p	Bernier, Louis	d
Fontaine, Joseph		Bilodeau, Joseph	d
Dupuis, Jules		Carrier, Napoléon	p
Roy, Cyrille	d	Gauvreau, Edmond	

26 MAI 1889

Giguère, Isaie		Marceau, Joseph	p
Couture, Antoine	p	Audet, L.-Onésime	
Bélanger, Augustin		Beaudoin, George	d
Bernier, Donat	p	Bolduc, Jean	
Lemieux, Albert		Dumont, François	
Lortie, Jean	d	Simoneau, Alfred	d
Giroux, Napoléon		Boucher, Rémi	
Labrecque, Joseph		Gagnon, André	p
Desjardins, Alphonse		Lambert, Gaspard	d
Demers, Emile		Labrecque, Cyrille	
Paradis, Hubert	p	Guenette, George	
Paradis, Samuel		Carbonneau, David	p
Morency, Joseph	p	Aubert, François	
Poliquin Valère	p	Chamberland, George	p
Michaud, Jean-B.		Bolduc, Alphonse	p
Emond, Joseph		Dawson, John	p
Plante, Joseph-C.	d	" Godfrey	p
Michaud, Olivier		" Ephrem	p
Bégin, Télesphore	d	Mason, Thomas	p

Lamontagne, Thé.	d	Labrecque, François	p
Dion, Calixte		Couture, David	
Labrecque, Jean	d		

2 FÉVRIET 1890

Bilodeau, Camille	d	Bolduc, Pierre	d
McClosky, Patrick	d	Lachance, Pierre	d
Beaulieu, Alfred	p	Huot, Louis	p
Provost, C.-A.		Loiselle, Joseph	p
Carrier, Eugène			

18 MAI 1890

Charrier, Romuald	p	Couture, Gervais	d
Morency, Joseph	d	" Joseph	
Gagnon, Joseph	d	Bégin, Hector	p

8 DÉCEMBRE 1890

Houde Elzéar	p	Tremblay, Grégoire	p
Couture, Michel		Nadeau, Edouard	p
Sirois, Philippe	p	Trudel, J.-Baptiste	p
Carrier, Onésime		McDonald, Joseph	p
Demers, Alphonse	d	Filion, David	
Bonnet, Pierre	p	Gosselin, Joseph	

8 FÉVRIER 1891

Lessard, Polycarpe		Laflamme, Théophile	d
Bégin, Pierre	p	Delisle, Hubert	
Carrier, Jean-Baptiste		Allard, Ferdinand, père	
Delisle, Edouard	d	Gosselin, Philémon	

17 MAI 1891

Montreuil, Oliva	p	Laflamme, Joseph	p
Turgeon, Joseph	p	Lafrance, François-X.	
Paquet, Prisque	d	Leveillé, Alexandre	
Lavoie, Octave		Guay, Nazaire	d
Boucher, Rémi		Martin, Adjutor	
Corriveau, Louis	p	Costin, Frédéric, sr.	d
Leveillé, Alphonse		Hunt, Edouard	p
Nadeau, Louis	p	Trudel, Octave	p
Fortin Siméon	p	Filion, Louis	p
Leblond, Arthur		Delisle, Joseph	
Pouliot, Valère	p	Giguère, Philippe	

4 OCTOBRE 1891

Richard, Gaudiose		Martin, Herménégilde	
Dumont, Jean		Hébert, Jean	p
Robitaille, Cléophas	p		

21 FÉVRIER 1892

Talbot, Ferdinand	d	Bouchard, Emile	d
Laflamme, Joseph		Ouellet, Agapit	
Morin, Louis	p	Paquet, Héliodore	
Samson, Joseph		Blanchet Jean	
Roy, Philéas	p	Paquet, Léonidas	p
Bolduc, Joseph		Paquet, Johnny	
Gagné dit Bellavance J.		Barras, Ephrem	d

29 MAI 1892

Naulin, Joseph		Laflamme, F.-Xavier	

Guay, Adjutor	p	Simpson, Adjutor	
Marcoux, Edmond	d	Legaré, Edgar	p
Furois, Stanislas	p	Bolduc, Cyrille, jr.	p
Blanchet, Jean-Nap.	p	Côté, Arcade	d
Belleau, Lévis		Couture, Jean	d
Pomerleau, Magloire		LeBel, Georges	
Turcotte, Ludger	p	Lessard, Eucharistе	
Pouliot, F.-Xavier	p	Aubert, Honoré	
Deslauriers, Stanislas		Giguère, Wilfrid	
Hamel, P.-N.		Maréchal, Jean	
Garneau, Ludger		Guay, Télesphore	p
Verreault, Henri	d	Bisson, Hubert	p
Lamontagne, Adjutor	d	Rouleau, Jos. jr.	
Aubert, Jean, sr.	d	Chabot, Joseph	p
Aubert, Johnny		Fournier, Pierre	p
Blanchet, Henri	d	LeBel, Cléophas	p
Blanchet, Jean-Marie		Couture, Joseph	
Ruel, Norbert	d	Demers, Nazaire	p
Bégin, Ferdinand		Plante, Jean	d

5 FÉVRIER 1893

Fournel, F.-Xavier		Marcean, Jos.	p
Gagnon, Jos.		Paradis, Jos.	
Sirois, Arthur-Elie	p	Bernard, André	p
Cimon, Horace	p	Couture, Louis	
Lacerte, Eugène	p	Bernier, Eudore	p
Blais, Geo.		Jacques, Alphonse	p
" Arcadius			

28 MAI 1893

Maranda, Napoléon	Michaud, Arthur

Michaud, Gaudiose		Bilodeau, Onésime	
Guenette, Emile		Côté, Iguace	
Ouellet, Joseph		Lecours, Félix	d
Jobin, Joseph	d	Martineau, Octave	d
Fournier, Joseph	p	Carrier, Félix	

1er OCTOBRE 1893

Loiselle, Samuel		Guenette, Allyre	p
Blais, Léonidas	p	Paquet, Joseph	d

7 OCTOBRE 1894

Samson, Joseph	p	Girard, Joseph	d
Côté, Joseph-Elie		Lachance, Eugène	p
Bourget, Damase		Chrétien, Rémi	p
Dussault, Napoléon		Belleau, Jules	d
Blouin, Onésime	d	Dussault, Joseph	
Drapeau, Joseph		Rainville, Charles	p
Carrier, Ernest	p		

11 AOUT 1885

Delisle, Edmond	d	LeBel, Alfred	p
Déry, Elzéar		Bouchard, Aurèle	p
Bilodeau Théophile		Hamel, Eugène	p
Lessard, Hubert			

2 FÉVRIER 1896

Gosselin, Joseph, jr.		Darveau, Valère	
Fagot, Georges		Montreuil, Lorenzo	p
Bourget, Wilfrid	p	Bégin, Alfred	p
Déry, Ernest			

7 FÉVRIER 1897

Girard, F.-Xavier	p	Bourget, Gaudiose	
Bilodeau, Adjutor	p	Paradis, Philippe	p
Couture, Napoléon	p	Bilodeau, Roméo	p
Carrier, Gilbert, sr.	d	Guérin, Télesphore	p
Tardif, Geo.-Arthur		Laplaine, Odilon	p
Rhéaume, Georges		Lessard. Joseph	p
Delisle, Alfred	p	Lamontagne, Adélard	
Tanguay, Cyprien	d	Landry. Achille	d
Bourget, Onésiphore	p		

8 DÉCEMBRE 1897

Déry, Joseph	p	Guénard, Michel	d
Letellier, Etienne		Blondin, J.-Albert	
Pagé, Nil	p	Demers, Arthur	
Samson. Hidalla		Thompson, Ulric	p
Morin, Pierre		Roger, Pierre, jr.	

21 AOUT 1898

Samson, Louis	d	Bégin. Joseph	
Roberge, L.-Joseph		Gosselin, Alfred	
Lemieux, Etienne		Blais, Adélard	d
Delisle, César	p	Blais, Albert	p
Bilodeau. Joseph	d	Michaud, Théodore	
Turgeon, David		Verreault, Edouard	
Gaudreau, Emile	p	Bourassa, Arthur-Boucher	
Gaudreau, Edouard	p		

10 AVRIL 2899

Samson, Louis	p	Bernard, Basile	d

Charest, Philéas
Roberge, Jos.-George
Couture, Joseph
Carrier, Gustave p
Côté, Wilfrid
LeBel, Pierre p
Brochu, Philémon
Roy, Eugène

8 DÉCEMBRE 1899

Huot, Victor
Labrie, Olivier
Roy, Joseph p
Roy, Adélard
Brochu, François
Laflamme, Adélard
Juneau, André
Guay, Wilfrid d
Gosselin, George p

29 AVRIL 1900

Lamontagne, Almanzor
Nolet, Louis
Chamberland, Charles d
Samson, Joseph
Gingras, Edouard
Boulanger, Joseph
Morin, Philippe p
Lemieux, Adjutor
Paquet, Héliodore, jr. p
Withington, Alexandre
Shink, Albert
Delisle, Aristide p
Bourget, Amédée
Gosselin, Napoléon
Carrier, Hilaire
Kromstron, Emile

8 DÉCEMBRE 1900

Bégin, Ferdinand p
Prévost, Allyre p
Chandonnet, Arthur
Bourget, Emile
Turgeon, J.-Baptiste p
Couture, François-Xavier
Auger, Raoul
East, Omer
Lecours, Alphonse
Blais, Léonidas p

27 OCTOBRE 1901

Giguère, Joseph		Després, Louis	
Prevost, Joseph	p	Schink, Joseph	
Goulet, Joseph			

20 AVRIL 1902

Gagné, Luc.-Désiré	p	Dorval, Arthur	
Gagnon, Eugène		Joncas, Emile	p
Guay, Octave		Trudel, J.-G.	
Bouchard, F.-Xavier		Bédard, Gaudiose	
Desrochers, Emile		Maranda, Joseph	p
Desrochers, Alfred		Leclerc, Léonidas	p
Rainville, Philéas			

8 DÉCEMBRE 1903

Ouellet, J.-A.	p	Labonté, Alexis	p
Turgeon, Etienne		Nadeau, Philippe	p
Simoneau, Nazaire		Paquet, Joseph	
Carrier, Henri		Jenkins, Télesphore	
Garneau, Omer		Michaud, Albert	
Jobin, Gustave		Coulombe, Wilfrid	

5 FÉVRIER 1905

Lavoie, Odilon	p	Turgeon, Edmond	p
Lemieux, Evariste		Michaud, L.-Philippe	
Lemieux, Lionel		Paré, George	p
Ouimet, Alfred	p		

20 AOUT 1905

Gosselin, Antonelli		Roy, Adjutor	

Drapeau, Pierre
Saint-Laurent, Joseph
Turgeon, Lucien
Saint-Pierre, Joseph

19 AOUT 1906

Déry, Elzéar
Déry, J.-A.
Thivierge, Esdras
Thivierge, Lorenzo
Demers, Albert
Arsenault, Théophile
Dussault, Henri
Perron, Louis
Vallerand, Louis
Guay, Joseph
Michaud, Raoul
Fontaine, Valère
East, Gaudiose
Groleau, Joseph
Perreault, Honoré
Girard, Armand
Boulet, Johnny
Landry, Achille
Mercier, Louis
Lainé, Napoléon
Picard, Henri
Morin, Arthur
Gosselin, Joseph
Couture, Valère
Garneau, Charles

8 DÉCEMBRE 1906

Rainville, Alfred
Audet, Napoléon
" Albert
Bernier, Henri
" Laval
Bolduc, Chs.-Henri
Blais, Philippe
Bissonnette, Télesphore
Marsan, Laparre
Lemieux, Lévis
Lemay, Edouard
Nolin, Philippe
Robitaille, Arthur
Bolduc, Pierre
Carrier, Edouard
Darveau, Laurent
Leveillé, Lucien
Lavallé, Rémi
Maranda, Pierre
Roy, Charles-Edouard

18 AOUT 1907

Bégin, Napoléon
Blais, Joseph
Boissinot, Philippe
Filteau, Honoré
Gauthier, Alphée
Gauthier, Charles
Leblond, Louis
Morin, Roméo
Noël, Lévis
Octeau, Charles-Henri
Roy, Louis-Philippe

8 DECEMBRE 1907

Carrier, Joseph
Dumas, David
Jacques, Joseph
Lamontagne, Alfred
Morissette, J.-B.
Rousseau, Fortunat
Rousseau, Joseph

2 FEVRIER 1908

Roy, Pierre-Georges
Belleau, Narcisse

MEMBRES ACTUELS DE LA CONGREGATION DES HOMMES de NOTRE-DAME de LEVIS

Arsenault, Théophile, marchand, Côte du Passage.
Aubert, Etienne, journalier, rue Guenette.
Aubert, Johnny, homme de police, rue Wolfe.
Aubert, Honoré, cultivateur, Pintendre.
Audet, L.-Onésime, notaire, rue Sainte-Marie.
Audet, Napoléon, agent d'ass., Côte du Passage.
Audet, Albert, employé de banque, Côte du Passage.
Auger, Raoul, marchand, rue St-Jean.

Beaudoin, A.-E., marchand, Côte du Passage.
Bédard, Gaudiose, marchand, rue St-Louis.
Bégin, Louis-Philippe, marchand, rue St-Etienne.
Bégin, Ferdinand, boucher, rue Eden.
Bégin, François, journalier, chantier Russell.
Bégin, Joseph, cultivateur, Sorosto.
Bégin, Napoléon, motorman, Côte du Passage.
Bégin, Achille, marchand, Montréal.
Bégin, Louis-Henri, cultivateur, Sorosto.
Belleau, Eusèbe, avocat, rue Wolfe.
Belleau, Isidore-Noël, avocat, rue Fraser.
Belleau, Lévis, commis, rue St-Georges.
Belleau, Louis-Joseph, marchand, rue St-Georges.

Belleau, Narcisse, assistant-greffier, rue Fraser.
Bélanger, Augustin, peintre, rue Wolfe.
Bélanger, Samuel, charretier, rue St-Georges.
Bernier, Alphonse, avocat, rue Wolfe.
Bernier, Henri, étudiant en droit, rue Wolfe.
Bernier, Laval, commis, rue St-Etienne.
Bernier, Philéas, boucher, rue St-Etienne.
Bilodeau, Onésime, menuisier, rue St-Louis.
Bilodeau, Raymond, hôtelier, rue Commerciale.
Blais, Arcadius, manufacturier, rue Shaw.
Blais, Philippe, commis, rue Shaw.
Blais, Joseph, menuisier, rue Chabot.
Bissonnette, Télesphore, plombier, rue Shaw.
Blanchet, Jean, fossoyeur, rue Guenette.
Blanchet, Jean-Marie, gérant de banque, rue St-F. X.
Blanchet, Joseph-L., employé civil, rue Blanchet.
Blouin, J.-Cléophas, manufacturier, rue St-Georges.
Boissinault, Philippe, sellier, rue Gauvreau.
Bolduc, Jos., agent d'assurances, Côte du Passage.
Bolduc, Jean, menuisier, rue St-Louis.
Bolduc, Chs-Henri, commis, rue du Passage.
Bolduc, Pierre, étudiant, rue Fraser.
Boucher, Rémi, chantre, rue St-Georges.
Boulanger, Joseph, typographe, rue St-Georges.
Boulet, Johnny, mécanicien, rue Guenette.
Bourget, Georges, rentier, rue Eden.
Bourget, Damase, marchand, rue St-Louis.
Bourget, Gaudiose, marchand, rue Eden.
Bourget, Emile, commis, rue St-Louis.
Brochu, François, orfèvre, Côte du Passage.

Brochu, Phydime, forgeron, rue St-Onésime.
Brochu, Philémon, journalier, rue Carrier.

Carrier, Augustin, cultivateur, Hôtel-Dieu.
Carrier, Arthur, étudiant en loi, rue Fraser.
Carrier, Edouard, chantre, rue Fraser.
Carrier, Félix, conducteur, rue Carrier.
Carrier, Henri, employé de banque, rue Eden.
Carrier, Joseph, boucher, rue St-Georges.
Carrier, L.-N., régistrateur, rue Fraser.
Carrier, Onésime, agent, rue Eden.
Carrier, Théophile, secrétaire S.C., rue St-Georges.
Charest, Philéas, homme de police, rue Commerciale.
Clark, Patrick, gardien, rue St-Georges.
Cloutier, Narcisse, voyageur de c., rue St-Georges.
Côté, J.-E., agent d'assurances, rue Eden.
Côté, Ignace, rentier, rue St-Georges.
Coulombe, Wilfrid, commis, rue Wolfe.
Couture, David, charretier, rue Chabot.
Couture, Michel, journalier, rue St-Georges.
Couture, Olivier, employé, rue Wolfe.

Darveau, Charles, avocat, rue Wolfe.
Darveau, Laurent, commis de banque, rue Wolfe.
Darveau, Valère, avocat, rue Wolfe.
Delisle, Joseph, télégraphiste, rue Déziel.
Demers, Albert, commis, rue St-Georges.
Demers, Arthur, typographe, Montréal.
Demers, L.-J.-A., encanteur, rue St-Onésime.
Déry, Elzéar, voyageur de commerce, rue Wolfe.

Déry, Ernest, voyageur de commerce, rue Gauvreau.
Déry, J.-A., agent d'assurances, rue St-Etienne.
Desprès, Louis, marchand, rue Chabot.
Desrochers, Alfred, tailleur, rue St-Georges.
Drapeau, Joseph, chauffeur, rue St-Georges.
Drapeau, Pierre, rentier, rue Blanchet.
Drolet, Pierre, commerçant, rue Eden.
Dumas, Eudore, étudiant, rue Wolfe.
Dumas, David, pilote, rue Wolfe.
Dumontier, Alphonse, notaire, Côte du Passage.
Dupuis, Jules, rentier, rue Fraser.
Durand, Joseph, tailleur, Côte du Passage.
Dussault, Henri, journalier, rue St-Antoine.
Dussault, Joseph, motorman, rue St-Georges.

East, Omer, journalier, rue Gauvreau.
East, Gaudiose, étudiant, rue Gauvreau.
Emond, Cyrille, embouteilleur, rue St-Georges.
Emond, Joseph, marchand, Côte du Passage.

Falardeau, Albert, meublier, rue Wolfe.
Ferland, Pierre, marchand, rue Chabot.
Feuiltault, Emmanuel, ingénieur, rue Wolfe.
Feuiltault, Honoré, étudiant, rue Wolfe.
Fontaine, Joseph, agent de fret, Bienville.
Fontaine, Pierre, journalier, rue Chabot.
Fontaine, Valère, sellier, rue Chabot.
Fournel, F.-X., peintre, Côte Davidson.
Fournier, Philippe, peintre, rue St-Georges.
Fournier, T.-D., charron, rue St-Onésime.

Gagné, Chrysostôme, rentier, rue St-Georges.
Gagnon, Joseph, épicier, rue Eden.
Gagnon, Eugène, agent d'assurance, rue St-Georges.
Gagnon, Michel, journalier, rue Fraser.
Gagnon, Georges, serrefrein, rue Eden.
Garneau, Charles, sellier, rue Carrier.
Garneau, Ludger, charretier, rue Carrier.
Garneau, Omer, sellier, rue Carrier.
Gauthier, Alphée, étudiant, rue Samson.
Gauthier, Wilfrid-C., agent d'assurance, rue Samson.
Giguère, Fabien, charretier, rue Guenette.
Giguère, Joseph, menuisier, rue Eden.
Gingras, François, gardien, rue St-Louis.
Gingras, Philippe, commis, rue Wolfe.
Gingras, Edmond, vétérinaire, rue Commerciale.
Girard, Armand, menuisier, rue Carrier.
Gosselin, Antonelli, commis, rue St-Joseph.
Gosselin, Alfred, commis, rue St-Georges.
Gosselin, Joseph, entrepreneur, rue St-Georges.
Gosselin, Joseph, jr., entrepreneur, rue Eden.
Gosselin, Napoléon, ferblantier, Côte du Passage.
Grosleau, Joseph, hospice St-Joseph.
Guay, Octave, mécanicien, Chaudière.
Guay, Joseph, menuisier, rue St-Onésime.
Guenette, Georges, orfèvre, Côte du Passage.

Hamel, P.-N., banquier, rue St-Joseph.
Hamelin, Dr T.-H., médecin, Côte du Passage.
Hunt, Peter, agent d'assurance, rue St-Louis.
Huot, Victor, cordonnier, Côte du Passage.

Jacques, A.-Roméo, marchand, rue Guenette.
Jacques, Joseph, marbrier, rue Shaw.
Jenkins, Télesphore, employé I.C.R., rue Shaw.
Jobin, Jacques, rentier, rue Wolfe.

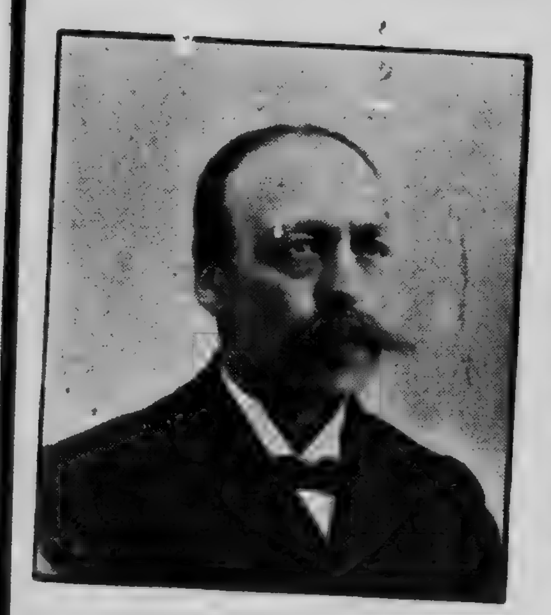
Kromstrom, Emile, marchand, rue Wolfe.

Labrecque, Cyrille, journalier, Côte du Passage.
Labrie, Edmond, marchand à commission, rue Eden.
Labrie, Olivier, sacristain, rue St-Joseph.
Lacerte, N., médecin, Côte du Passage.
Laflamme, J.-A.-K., imprimeur, rue Samson.
Laflamme, Joseph, mesureur de bois, rue St-Laurent.
Laflamme, Joseph, marchand, rue Wolfe.
Laflamme, Ferdinand, cordonnier, rue Wolfe.
Lafrance, F.-X., agent d'assurances, rue du Collège.
Lagueux, Pierre, médecin, rue Blanchet.
Lainé, J.-Napoléon, peintre, rue Fraser.
Lamontagne, Alfred, architecte, rue St-Jean.
Landry Camille, mécanicien, rue Carrier.
Larochelle, Hypolite, ingénieur, rue Shaw.
Lavallée, Rémi, marchand, rue St-Georges.
Lavoie, Octave, menuisier, rue St-Onésime.
Leblanc, Jules, journalier, rue St-Georges.
Leblond, Louis, rentier, rue St-Georges.
Lecours, Alphonse, commis, rue St-Louis.
Leduc, Michel, journalier, rue Carrier.
Lemay, Edouard, mouleur, rue Fraser.
Lemieux, A.-Napoléon, marchand, rue St-Georges.
Lemieux, Alfred, liquidateur, rue Notre-Dame.

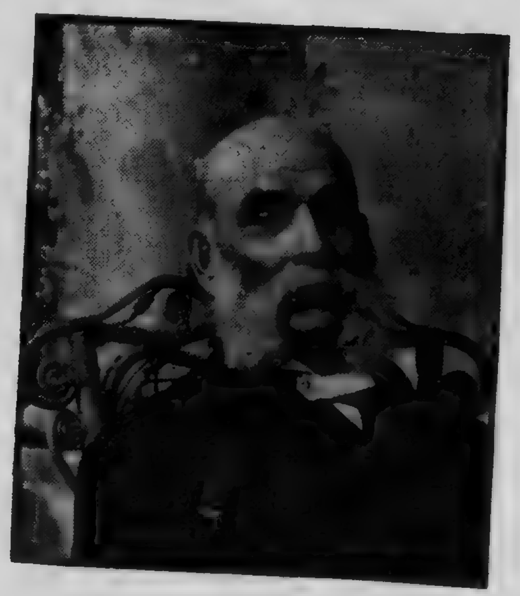
nt.



Joseph-L. Blanchet
25e préfet (1907-08)



Thomas Simoneau
1er assistant (1907-08)



Désiré Lemieux
2e assistant (1907-08)

Lemieux, Désiré, rentier, rue Blanchet.
Lemieux, Etienne, messager, rue St-Louis.
Lemieux, Evariste, notaire, rue Notre-Dame.
Lemieux, Lévis, barbier, Côte du Passage.
Lemieux, Lionel, notaire, rue Notre-Dame.
Letellier, Etienne, employé I.C.R., St-Laurent.
Léveillé, Lucien, étudiant, rue Guenette.
Léveillé, Alphonse, tailleur, rue St-Louis.
Léveillé, Alexandre, tailleur, rue Carrier.
Léveillé, Joseph, tailleur de pierre, rue Guenette.
Loiselle, Samuel, mouleur, rue St-Georges.

Maranda, Napoléon, commis, rue Déziel.
Maranda, Pierre, commis, rue St-Etienne.
Marsan, La Parre, major, rue Wolfe.
Marceau, F.-X., marchand, Mégantic.
Mercier, Napoléon, menuisier, rue St-Félix.
Marceau, Louis, mécanicien, rue St-Laurent.
Michaud, Jean-Baptiste, marchand, Côte du Passage.
Michaud, Albert, étudiant, Côte du Passage.
Michaud, L.-Philippe, commis, rue St-Georges.
Michaud, Eugène, étudiant, rue St-Georges.
Michaud, Gaudiose, journalier, rue Guenette.
Michaud, Jean-Charles, employé civil, rue St-Georges.
Michaud, Philippe, marchand, rue St-Georges.
Michaud, Raoul, typographe, rue Wolfe.
Michaud, Théodore, marchand, rue St-Félix.
Morin, Arthur, typographe, rue St-Georges.
Morin, Louis, peintre, rue Wolfe.
Morin, Pierre, maçon, rue Wolfe.

Morin, Roméo, étudiant, rue Wolfe.
Morissette, J.-B., marchand, rue Commerciale.
Mayrand, Wilbrod, journalier, rue St-Etienne.

Noël, Alphonse, typographe, rue St-Georges.
Noël, Lévis, étudiant, rue St-Georges.

Octeau, Chs-Henri, apprenti, rue Blanchet.
Ouellet, Agapit, marchand, rue Commerciale.

Paquet, Joseph, conducteur, avenue Mont-Marie.
Paquet, Jules, charretier, rue Carrier.
Paquet, Joseph, conducteur, avenue Mont-Marie.
Paquet Johnny, marchand ,rue Guenette.
Paquet, Michel, journalier, rue Carrier.
Parent, Edmond, journalier, rue St-Henri.
Parent, Georges, journalier, rue St-Georges.
Paulet, J-B., rentier, rue St-Joseph.
Perrault, Honoré, cultivateur, avenue Mont-Marie.
Perron, Louis, journalier, Côte du Passage.
Picard, Désiré, journalier, rue Carrier.
Picard, Henri. journalier, rue Carrier.
Pouliot, Esdras, boucher, rue St-Georges.
Pouliot, Valère, boucher, rue St-Georges.
Pouliot, Xavier, boucher, rue St-Georges.

Rainville, Alfred, cordonnier, Côte Labadie.
Rainville, Philéas, commis, rue St-Georges.
Robitaille, Arthur, marchand, Côte du Passage.
Roberge, L-J., marchand, rue Wolfe.

Roberge L. J. jr, commis, rue Wolfe.
Roberge Lionel, étudiant, rue Wolfe.
Roy, Adélard, menuisier, rue Fraser.
Roy, Adjutor, notaire, rue Wolfe.
Roy, Antoine, menuisier, rue Fraser.
Roy Georges, entrepreneur, rue Fraser.
Roy, Charles-Edouard, étudiant, Cote du Passage.
Roy, Eugène, avocat, rue Wolfe.
Roy, Louis-Philippe, étudiant, rue St-Georges.
Roy, Joseph, rue Wolfe.
Roy, P.-Antoine, inspecteur d'écoles, rue Ste-Catherine
Roy, Pierre-Georges, greffier, rue Wolfe.
Roy, Roméo, étudiant, rue Wolfe.
Roy, Réné, étudiant, rue Wolfe.
Rouleau, Joseph, sr., rentier, rue Blanchet.
Rouleau, Joseph, jr., charretier, rue Blanchet.
Rousseau, Fortunat, agent, Côte du Passage.
Rousseau, Joseph, étudiant, Côte du Passage.

Samson, Charles, entrepreneur, rue Wolfe.
Samson, Hidalla, employé civil, rue St-Onésime.
Samson, Joseph, sacristain, rue St-Joseph.
Shinks, Joseph, tailleur, rue Guenette.
Shinks, Albert, menuisier, rue Guenette.
Simoneau, Nazaire, homme de police, rue Fraser.
Simoneau, Nazaire, fils, plombier, rue Fraser.
Simoneau, Thomas, marchand, rue Guenette.
Sirois, Elie, sellier, rue St-Etienne.

Tardif, Cléophas, forgeron, rue Ste-Hélène.

Tardif, Geo-Arthur, commis, St-Romuald
Tardif, Zéphirin, journalier, rue de la Citerne.
Thibault, Joseph, mouleur, rue Samson.
Thivierge, Esdras, voyageur de c., rue St-Louis.
Thivierge, Lorenzo, commis, rue Carrier.
Turgeon, J.-B., maçon, rue Carrier.
Turgeon, Joseph, boucher, rue St-Onésime.
Turgeon, David, maçon, rue Guenette.
Turgeon, Etienne, maçon, rue Carrier.
Turgeon, Ferdinand, rentier, rue Notre-Dame.
Turgeon, Lucien, rue St-Onésime.

Vallerand, Louis, voyageur de c., rue St-Georges.
Verreault, Edouard, marchand, rue Wolfe.
Verreault, Joseph, marchand, rue Wolfe.

APPENDICE

CONGRÉGATION

DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE LEVIS

Nous, *Directeur de la Congrégation érigée par Monseigneur l'Archevêque de Québec, dans la paroisse Notre-Dame de Lévis, sous le titre de Notre Dame de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, certifions que M*

a été reçu membre de cette Congrégation, le *jour du mois de* *190* ,
en la fête de

et qu'il s'y est comporté depuis ce temps avec édification et que rien n'empêche qu'il soit admis dans les autres congrégations de la Bienheureuse Vierge Marie, pour participer à toutes les prières et bonnes œuvres qu'on y pratique.

EN FOI DE QUOI nous avons signé ces lettres patentes avec les principaux officiers de la Congrégation, à Lévis, ce jour de de l'année mil neuf cent

Préfet. *Directeur.*

1er Assistant. *2ème Assistant.*

Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES
